

République Algérienne Démocratique et Populaire
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Université Mouloud MAMMERRI de Tizi-ouzou

FACULTE DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES
Département de Français

Mémoire de Magister

Spécialité : Sciences du langage
Option : Linguistique

Présenté par :

TABELLOUT Nadia.

Sujet :

Difficultés dans l'utilisation du participe passé à travers une analyse
d'erreurs à l'écrit : Cas d'élèves de 3^e A.S.

Devant le jury composé de :

- Mme Rahal Safia ; Professeur ; Université d'Alger ; Présidente.
- Mme Ben Mayouf Yamina ; M.C ; Université de Constantine ; Rapporteur.
- Mme Ait Dahmane Karima ; M.C ; Université d'Alger ; Examineur.
- Mr Nabti Amar ; M.C.UMMTO ; Examineur.

Soutenu le : 02 février 2010

A mes défunts : père, frère et grand-mère.

A ma tendre mère, mon mari et ma petite fille Yasmine.

A toute ma famille ainsi que ma belle famille.

Remerciement

Ma reconnaissance va d'abord à ma directrice de recherche Madame BENMAYOUF Yamina. Sans sa compréhension, son aide et sa patience ce travail n'aurait pu être mené à bien.

J'exprime ma reconnaissance au proviseur ainsi qu'aux enseignants du lycée AGHRI Mohand de la commune d'azzeffoun qui ont été disponible pour moi tout au long de la réalisation de l'enquête.

Je tiens aussi à remercier ceux qui ont accepté de relire ce travail ainsi que ceux, de près ou de loin, m'ont prêté assistance tout au long de cette recherche.

Table des matières

- Introduction.....	07
Chapitre I- Le cadre méthodologique	11
1- L'enquête	11
2- Les hypothèses	14
Chapitre II- Le cadre théorique.....	16
1- L'analyse contrastive et l'analyse des erreurs.....	16
2- La Distinction entre erreur, faute, écart et norme.....	19
3- L'interférence linguistique	20
Chapitre III- Le contexte sociolinguistique des informateurs	22
1- Présentation générale des informateurs.....	22
2- La situation linguistique en Algérie	28
a- Les domaines d'utilisation des langues en présence et leurs statuts.....	28
b- Les caractéristiques linguistiques de la population algérienne ..	33
c- Les caractéristiques linguistiques de la Kabylie	34
3- L'école algérienne	35
a- Le bilinguisme scolaire	35
b- L'enseignement du français à l'école algérienne	41
c- L'enseignement de la grammaire à l'école algérienne	47
d- Le participe passé dans les manuels scolaires	50

Chapitre IV- Les systèmes verbaux français/kabyle et le participe passé54

1- Présentation du système verbal français et kabyle	54
a- Le verbe français.	56
b- Définition de l'adjectif	61
2- Le participe passé	62
a- Le sens du participe passé	64
b- Les règles de l'accord du participe passé.....	65
c- Les concepts employés dans l'utilisation du participe passé .	81
d- La forme du participe passé	82
e- Les marques du participe passé.....	83

Chapitre V- L'exploitation du corpus..... 84

1- Les écarts liés aux auxiliaires « être » et « avoir ».....	85
a- Choix erroné dans l'emploi de « être » et d'« avoir »	85
b- Transcription graphique erronée de « être » et d'« avoir »...86	
c- Formation d'un mot à partir de la contraction d'une unité grammaticale avec « avoir »	87
d- Formation d'un mot avec la contraction de la lettre « n » du pronom personnel « on » avec « avoir »	88
2- Les écarts liés au radical verbal plus la désinence	89
a- Emploi d'un verbe à l'infinitif au lieu du participe passé	89
b- Emploi d'un verbe conjugué à l'indicatif au lieu du participe passé.....	90

3- Les écarts liés au complexe « l’auxiliaire avec le radical verbal plus la désinence».....	92
a- Choix erroné de « être » et d’« avoir » suivi d’un infinitif....	92
b- Accord effectué avec le sujet du participe passé employé avec « avoir » au lieu de « être ».....	93
c- Ecartés liés au participe passé employé avec « avoir »	94
d- Ecartés liés au participe passé employé avec « être ».	97
e-Ecartés liés aux participes passés des verbes pronominaux..	102
f - Ecartés liés au participe passé employé seul.....	105
Conclusion	108
Bibliographie	113
Annexes	119

- INTRODUCTION

Désormais le constat établi sur l'enseignement/apprentissage de la langue française en Algérie est sans équivoque. Ce constat concerne la baisse de niveau des élèves en langue française. Les analystes avertis, les enseignants et les parents d'élèves sont unanimes sur cet état de fait qui est jugé problématique. La baisse de niveau du français chez les élèves ne fait aucun doute, comme nous pouvons le constater à travers son usage défectueux dans les interactions langagières sociales et scolaires.

Cette baisse de niveau apparaît à travers plusieurs aspects de la langue que ce soit au niveau lexical, syntaxique qu'au niveau de l'orthographe. Ces réalités se constatent autant chez les collégiens que les lycéens. En effet, les enseignants de lycée constatent auprès de leurs élèves une dégradation continue de niveau du français. Cette dégradation se retrouve dans les productions écrites et s'exprime dans la pratique orale de leurs élèves lors de leurs participations en classe.

Ce fléau, qui ne cesse de prendre de l'ampleur d'une année à une autre, est survenu essentiellement suite au nouveau statut attribué à la langue française, celui de langue étrangère.

A l'école, ce changement statutaire de la langue française apparaît avec l'avènement de l'école fondamentale à orientation polytechnique. Cette réforme est caractérisée par l'arabisation des matières scientifiques au niveau secondaire avec le maintien relatif de la langue française au niveau

universitaire. C'est ainsi que la langue française devient une langue d'apprentissage alors qu'elle était une langue d'enseignement.

Les réformes de l'enseignement qui ont ciblées l'enseignement de la langue française ont engendré une réduction importante dans les volumes horaires accordés à l'enseignant de cette langue. Ces raisons qui se donnent à l'observation, restent insuffisantes pour expliquer la baisse de niveau puisque d'autres facteurs interviennent comme les méthodes d'enseignement et l'augmentation des effectifs. Nous pouvons, cependant, relever de prime abord que la réduction du temps de l'enseignement de la langue française reste l'élément le plus pertinent du fait qu'il engendre la diminution de la pratique de cette langue.

La prolifération d'erreurs de la langue française a suscité notre intérêt. Nous nous sommes, alors, donné la tâche de consacrer notre recherche aux erreurs relevées dans les productions écrites des apprenants du français langue étrangère.

La redondance des erreurs se constate, entre autres, au niveau des microsystèmes et des structures grammaticales. Nous pouvons citer à titre d'exemple les plus récurrentes comme dans le système prépositionnel, les adjectifs, les pronoms et les articles.

Notre travail s'intéresse particulièrement à l'étude du participe passé qui a été l'objet de plusieurs recherches. A titre illustratif nous citons Catherine Brissaud

et Danièle cogis¹ qui ont réalisé une recherche sur l'accord du participe passé quand il est employé avec l'auxiliaire « avoir » et quand il fait partie d'une forme pronominale. Cette recherche a été menée auprès des élèves français de l'école élémentaire et du collège.

Pour notre part, nous nous intéressons ici à un autre public, constitué d'un échantillon d'élèves algériens, dont le français n'est pas sa langue maternelle. Ce présent travail vise à rechercher les causes des difficultés que rencontrent les élèves dans l'utilisation du participe passé. Il s'agit d'une analyse d'erreurs relevées dans les productions écrites des élèves de troisième année secondaire en situation d'utilisation du participe passé au lycée AGHRI Mohand de la commune d'Azzefoun pendant l'année scolaire 2006-2007.

Le choix de travailler sur le participe passé n'est pas fortuit, il résulte de motivations personnelles cultivées lors de notre expérience dans le domaine de l'enseignement de la langue française. En effet, nous avons été frappés par la répétition et la généralisation de ce type d'erreurs chez presque la majorité des élèves. Ce constat personnel se trouve confirmé par les enseignants du français langue étrangère particulièrement ceux du secondaire. Ces derniers insistent sur ce genre d'erreurs liées à l'emploi du participe passé et qu'ils rencontrent de manière répétée chez l'ensemble des élèves, toutes années confondues, y compris chez les meilleurs d'entre eux dans la maîtrise du français est jugée bonne.

¹ BRISSAUD(C) et COGIS (D), L'accord du participe passé : Reconsidération d'un problème ancien à la lumière de données récentes sur l'acquisition, 2008, In <http://www.linguistiquefrancaise.org>

Nous n'avons pas l'intention, dans ce travail, de faire uniquement l'inventaire des erreurs rencontrées dans les productions écrites des apprenants liées à l'utilisation du participe passé mais d'expliquer la cause de ces erreurs. Il s'agit donc pour nous de répondre au questionnement suivant : Quelles sont les raisons qui induisent les apprenants de troisième année secondaire à produire ce type d'erreurs ?

Chapitre I- Le cadre méthodologique

1- L'enquête

La population qui intéresse notre travail est composée d'apprenants en milieu scolaire. Notre échantillon humain est constitué de l'ensemble des apprenants de troisième année secondaire du lycée AGHRI Mohand de la commune d'Azzefoun. Cette enquête a été réalisée au cours de l'année scolaire 2006-2007. Etant donné que notre travail concerne les apprenants en classe de terminale et comme il est impossible d'interroger individuellement l'ensemble des élèves, nous avons fixé, de façon aléatoire, la taille de notre échantillon à 80 élèves. Ces derniers sont répartis sur deux classes de terminales scientifiques, la première classe est constituée de 43 élèves, la deuxième est de 37 élèves. Nous tenons à préciser que le choix de la filière s'est également fait de façon aléatoire compte tenu du fait que le programme est le même pour toutes les filières.

Nous avons utilisé, pour la réalisation de cette enquête, deux techniques de recherche à savoir le questionnaire et le test. Nous avons opté pour le questionnaire afin de pouvoir cerner l'environnement socioculturel et linguistique dans lequel nos enquêtés évoluent. Ce questionnaire comporte des questions fermées, semi ouvertes et ouvertes selon le besoin des informations recherchées². C'est ainsi que nous avons conçu une catégorie de questions, pour la plupart fermées, pour mieux identifier nos enquêtés. Nous

² Voir la copie du questionnaire en annexe n°1, pp. 120-123.

avons mis l'accent, à travers ces questions fermées, sur l'environnement socioprofessionnel ainsi que le niveau scolaire des parents. Notre but était de pouvoir mettre en évidence certains éléments sociologiques. Ces derniers nous permettraient par la suite d'expliquer un certain nombre de particularités propres à nos enquêtés évoluant dans une zone rurale kabylophone. Les autres questions, celles qui sont semi-ouvertes et ouvertes sont destinées à des appréciations diverses des enquêtés. Elles ont concerné le niveau linguistique des élèves relatif aux langues utilisées. Elles ont aussi abordé la question de la maîtrise de la langue française. Ces questions semi-ouvertes et ouvertes ont porté également sur les différentes attitudes des élèves face à la langue française. Les justifications qu'ils avancent nous permettent d'interpréter les attitudes des élèves à l'égard de cette langue. Une partie du questionnaire est orientée vers l'enseignement du français en Algérie. Cette partie concerne à la fois le nombre d'années enseignement, les programmes d'enseignement dispensés et les appréciations des élèves.

Le test auquel nous avons soumis les élèves porte sur une seule épreuve qui comporte un seul et même sujet pour tous. Les apprenants étaient invités à produire un récit d'une dizaine de lignes en répondant à la question suivante : vous avez assisté à une fête, racontez son déroulement. Nous avons choisi le récit car il nécessite l'emploi des temps composés comme le passé composé, le plus que parfait, le futur antérieur et le passé antérieur. L'emploi de ces temps implique l'utilisation du participe passé. Au cours de cette épreuve les

élèves n'étaient pas autorisés à consulter, leurs cahiers, leurs livres et les dictionnaires.

Le travail d'enquête que nous avons réalisé s'est fait dans des conditions de travail correctes parce que nous sommes familiers de l'établissement puisque nous avons été introduits auprès du chef d'établissement, des enseignants et des élèves, par une personne qui y travaille en tant qu'enseignante. Cette dernière nous a été d'un grand apport puisqu'elle nous a permis de connaître dès le départ la meilleure manière de procéder en évitant au maximum les difficultés éventuelles.

Dans cette enquête, Nous avons choisi de travailler uniquement sur l'écrit en faisant abstraction de l'oral par souci d'efficacité de recueil du corpus. L'écrit est d'autant plus important qu'il nous offre un support statique et clair sur lequel nous pouvons travailler. Par contre, nous avons délibérément évité de travailler sur l'oral parce qu'il nécessite un enregistrement audio dont nous avons peur de ne pas avoir la maîtrise en classe puisque celui-ci peut provoquer une panique chez certains élèves qui pouvaient être perturbés lors de l'enregistrement et qui risquaient de se tromper. Cette situation pouvait nous faire obtenir un corpus moins convaincant.

Le test que nous avons soumis aux élèves s'est fait dans le cadre d'un devoir surveillé en français sans que les concernés ne réalisent qu'il s'agit d'une enquête de recherche. En procédant ainsi, nous avons obtenu auprès des élèves une production écrite spontanée. Nous avons soumis aussi, une semaine après la réalisation du test, un questionnaire aux élèves des mêmes

classes. Le questionnaire a été réalisé dans un style simple et clair. Il est d'une taille relativement courte de manière à ne pas lasser les élèves et obtenir le maximum de réponses possible. La distribution du questionnaire s'est faite en notre présence ce qui nous a permis de lire aux élèves le contenu du questionnaire et de lever les ambiguïtés rencontrées quant à la compréhension de quelques unes des questions.

Le public visé dans ce travail est celui des élèves de troisième année secondaire, nous avons opté précisément pour cette catégorie d'apprenants du fait qu'ils sont en phase de transition. Cette année scolaire constitue pour ces élèves une année où ils seront évalués pour tout ce qu'ils ont acquis tout au long de leur scolarité. L'examen final du baccalauréat leur permet de passer ou non à l'université où les études se poursuivent, pour la plupart des filières, en langue française.

Compte tenu du fait que nos informateurs sont majoritairement des kabylophone, nous avons fait le choix, dans cette recherche, de travailler uniquement sur le bilinguisme composé du kabyle et du français.

2 - Les hypothèses

Afin de pouvoir répondre à la question que nous avons formulée précédemment dans notre problématique, nous avons émis les hypothèses suivantes :

I/ Parmi les causes des écarts que produisent les élèves dans l'utilisation du participe passé nous pouvons avancer l'influence de la langue maternelle, le

kabyle, sur l'apprentissage de la langue française. Du contact de ces deux langues se produisent des interférences. L'apprenant kabylophone au cours de l'apprentissage de la langue étrangère est susceptible de faire des transferts de sa langue maternelle, le kabyle, vers la langue d'apprentissage, la langue française. Ces transferts induisent les élèves à produire des erreurs.

II/ La seconde hypothèse émise pour expliquer la cause des écarts produits par les apprenants lors de l'utilisation du participe passé peut être la complexité du système verbal français par rapport au système verbal kabyle. Cette complexité, qui concerne particulièrement le participe passé, entraîne les apprenants à produire des erreurs lors de l'utilisation de cette structure grammaticale.

III/ L'enseignement de la grammaire tel qu'il est dispensé en Algérie, en particulier l'enseignement du participe passé, peut constituer une cause de ces difficultés chez les élèves.

Après avoir présenté la méthodologie que nous avons adopté dans ce travail, nous aborderons dans ce qui suit le cadre théorique.

Chapitre II- Le cadre théorique

1- L'analyse contrastive et l'analyse des erreurs

L'analyse contrastive est apparue dans les années cinquante. Elle consiste à comparer la langue à apprendre avec la langue maternelle de l'apprenant en faisant ressortir les ressemblances et les différences. Ces dernières permettent de prévoir les problèmes d'apprentissage de la langue étrangère. La méthode d'analyse contrastive se réfère à l'hypothèse de l'interférence selon laquelle « *les individus tendent à transférer dans la langue étrangère, en production et en réception, les caractéristiques formelles et sémantiques de leurs langues maternelle. Ce qui est similaire est facilement transféré, donc facile à apprendre, ce qui est différent donne lieu à transfert négatif ou interférence et donc à des erreurs, manifestations des difficultés d'apprentissage* »³.

L'analyse contrastive distingue, donc, entre le transfert positif et le transfert négatif. Le premier se fait lorsqu'il y a des ressemblances entre les deux langues, langue maternelle et langue étrangère, dans ce cas les éléments qui se ressemblent entre les deux langues sont facilement transférés, de ce fait l'apprentissage de la langue cible devient facile. Quant au transfert négatif, il se fait lorsqu'il y a des différences entre les deux systèmes, dans ce cas, il y a des interférences qui sont des manifestations de difficultés d'apprentissage.

³ BESSE (H.) et PORQUIER (R.), *Grammaire et didactique des langues*, édition Didier, Paris, 1991, p. 201.

L'analyse contrastive a commencé à s'élaborer avec des finalités pédagogiques, l'application pédagogique reste difficile parce que ces analyses n'ont pas un rapport direct avec les processus d'apprentissage et d'enseignement.

Par la suite, apparaît une nouvelle méthode dite l'analyse des erreurs. Cette dernière est récente, elle est apparue vers les années soixante. L'analyse des erreurs est venue supplanter l'analyse contrastive en raison des limites de cette dernière. En effet, les comparaisons théoriques établies entre les langues ne suffisaient pas pour prévoir toutes les difficultés inhérentes à l'apprentissage d'une langue étrangère d'ailleurs, « *bien des erreurs prévues par une analyse contrastive ne se produisent pas, ou rarement, ou seulement à certains stades d'apprentissage* »⁴.

En outre, le locuteur dans la pratique de la langue étrangère rencontrait d'autres difficultés qui ne sont pas prédites lors des comparaisons et qui sont signalées par des écarts. Par ailleurs, l'influence de la langue maternelle n'était pas la seule source d'erreurs « *le transfert dû à l'enseignement est à distinguer du transfert d'apprentissage tel qu'on peut l'envisager en situation naturelle. Quels que soient le cadre et la méthode d'enseignement, ceux-ci provoquent des transferts, positifs ou négatifs autres que ceux qu'ils entendent favoriser ou éviter* »⁵.

L'analyse des erreurs distingue entre les erreurs interlinguales et les erreurs intralinguales dans le processus d'apprentissage de la langue étrangère. Cette

⁴ BESSE (H.) et PORQUIER (R.), *Grammaire et didactique des langues*, p. 204.

⁵ BESSE (H.) et PORQUIER (R.), *Grammaire et didactique des langues*, p. 203.

distinction permet de déterminer l'origine des erreurs, si elles proviennent de la langue maternelle ou de la grammaire de la langue étrangère. Nous pouvons dire alors qu'il y a des erreurs qui se manifestent à l'intérieur même de la langue à apprendre, elles sont dites les erreurs intralinguales. Ces dernières sont dues à la structure de la langue cible. Dans ce cas, il s'agit d'erreurs de généralisation analogique sachant que l'analogie « *est la forme nouvelle donnée à un signe simple ou à un syntagme d'après le modèle d'un autre signe ou d'un autre syntagme prédominants dans la conscience linguistique, par suite de l'impossibilité, de l'ignorance ou de l'oubli de la forme correcte* »⁶. Les erreurs interlinguales dépendent de la différence entre la langue maternelle et la langue étrangère, à apprendre, elles sont interprétées comme des interférences. L'analyse des erreurs a marqué le domaine des recherches en didactique des langues. Son grand apport dans ce domaine est la prolifération de la terminologie. Celle-ci diffère d'un auteur à un autre.

L'analyse des erreurs est venue, entre autre, pour compenser l'impossibilité ou la difficulté d'analyses contrastives dans le cas des langues maternelles non décrites ou inconnues des enseignants et des chercheurs.

Cette méthode a un double objectif. Le premier est théorique, il consiste à mieux comprendre les processus d'apprentissage d'une langue étrangère. Le second objectif est pratique, il permet d'améliorer l'enseignement. Les deux objectifs se complètent et visent une meilleure compréhension des processus d'apprentissage. Adopter la méthode d'analyse des erreurs à notre travail

⁶ FREI (H.), *Grammaire des fautes*, édition librairie Paul Geuthner, Paris, 1929.p.48.

nécessite néanmoins de définir quelques concepts clés comme la faute, l'erreur, l'écart et la norme.

2- La distinction entre erreur, faute, écart et norme

Il est important de noter, que dans ce travail, nous employons, délibérément, le terme d' « écart » et non celui d' « erreur » ou celui de « faute ». Il existe une différence entre ces trois termes qui permet de les distinguer. En effet, la notion de faute qui est, cependant, couramment utilisée dans l'enseignement est considérée comme une « *conséquence de la non-conformité à ce qui est standard ou correct* »⁷. Ce terme véhicule une connotation religieuse, morale et parfois même culpabilisatrice et de ce fait elle suppose une sanction pour celui qui l'a commise.

Quant à l'erreur, elle est définie dans le dictionnaire de didactique des langues comme « *un écart par rapport à la représentation d'un fonctionnement normé* »⁸. Cependant, sa signification n'est pas loin de la faute, car elle constitue un jugement et dans le domaine de la linguistique il n'y a pas de jugement.

L'écart, par contre, est le terme le plus approprié, le plus convenable dans ce travail parce qu'il est associé à la notion de la norme. D'ailleurs, la définition de l'écart fait appel à la norme. En effet, « *Quand on définit une norme, c'est-*

⁷ ARRIVE (M.), GADET (F.), GALMICHE (M.), *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*, édition Flammarion, Paris, 1986, p.268.

⁸ COSTE (D.) et GALLISSON (R.), *Dictionnaire de didactique des langues*, édition Librairie Hachette, Paris, 1976, p. 86.

à-dire un usage général de la langue commun à l'ensemble des locuteurs, on appelle écart tout acte de parole qui apparaît comme transgressant une de ces règles d'usage »⁹. L'écart se définit, toujours, par rapport à une norme ; il constitue la transgression de cette norme. La norme, à son tour, est définie comme « un système d'instructions définissant ce qui doit être choisi parmi les usages d'une langue donnée si l'on veut se conformer à un certain idéal esthétique ou socioculturel ».¹⁰ Ainsi la norme de la langue est considérée comme une valeur à respectée, qui, ne doit pas être violée.

La norme est aussi un usage commun à une communauté linguistique et tout ce qui ne correspond pas à la norme établie par la collectivité est considéré comme écart. Dans ce travail, la norme est représentée par les livres de grammaire, le dictionnaire et le grevise. Ces derniers permettent le bon usage de la langue française.

3 - L'interférence linguistique

La notion d'interférence linguistique est associée à la notion du contact de langues. Cette notion intéresse plusieurs domaines, elle peut, donc, être définie selon trois points de vues différents à savoir psychologique, linguistique et pédagogique.

Du point de vue de la linguistique, l'interférence signifie l'utilisation d'un élément de la langue maternelle A en langue étrangère B.

⁹ DUBOIS (J.), *Dictionnaire de linguistique*, édition Larousse-Borbas, 2001, p. 163.

¹⁰ DUBOIS (J.), *Dictionnaire de linguistique*, p. 329.

Du point de vue de la pédagogie, l'interférence est un type particulier de faute que fait un apprenant en langue étrangère B sous l'influence de sa langue maternelle. D'un point de vue psychologique, la langue étant définie comme un ensemble d'habitudes et de réflexes, la langue maternelle A étant une série d'habitudes, la langue étrangère B est une autre série d'habitudes, l'interférence se définit comme une habitude de la langue maternelle qui vient perturber une habitude analogue de la langue étrangère B.

De façon générale, le terme d'interférence est employé « *pour désigner tous les faits linguistiques qui « s'échangent » dans les situations de contact* »¹¹.

Dans notre travail nous mettons l'accent sur l'interférence linguistique. Cette dernière « *se manifeste sur tous les plans des langues en contact et à tous les degrés* »¹². Les interférences peuvent apparaître à tous les niveaux de la structure linguistique. Nous parlons alors d'interférences phonétiques, interférences lexicales et interférences grammaticales.

Après avoir abordé le cadre théorique, dans ce qui suit nous situons nos informateurs dans le contexte dans lequel ils évoluent.

¹¹ MORSLY (D.), *Le français dans la réalité algérienne*, thèse de doctorat d'état, Université R.Descartes, Paris V, Sorbonne 1988, p. 30.

¹² MARTINET (A.), *Eléments de linguistique générale*, édition Armond Colin, Paris, 1970, pp. 169-170.

Chapitre III- Le contexte sociolinguistique des informateurs

1- Présentation générale des informateurs

Dans le questionnaire que nous avons soumis aux élèves, nous nous sommes particulièrement intéressés à certains paramètres comme les motivations et l'enseignement reçu des élèves, leurs niveaux linguistiques ainsi que le milieu social.

L'analyse de la première partie du questionnaire nous a montré que l'âge de soixante-trois informateurs varie entre dix-huit et vingt ans. La majorité d'entre eux ont été scolarisés durant l'année 1995, année qui coïncide avec le boycott scolaire qu'a connu la région de la Kabylie. En effet, durant l'année scolaire 1994-1995, la Kabylie a connu un boycott scolaire généralisé qui a touché tous les paliers de l'enseignement depuis le primaire jusqu'à l'université d'où en a découlé un retard de scolarité pour l'ensemble des élèves de cette génération. Treize informateurs ont vingt et un ans puisque leur scolarisation était faite avant l'année du boycott en question.

Ce questionnaire nous, a aussi, permis de rendre compte de plusieurs faits, entre autres de la pratique de la langue française et de la langue maternelle par les élèves. Nous avons donc pu constater que le plurilinguisme est un fait marquant chez nos apprenants. Nous constatons aussi que, malgré ce multilinguisme prégnant, le parler kabyle demeure le moyen de communication le plus répandu dans la région notamment chez nos informateurs. Nous avons ainsi jugé utile de signaler que c'est la langue maternelle d'environ soixante

dix-sept informateurs. Les trois autres informateurs déclarent l'arabe comme leur langue maternelle.

A la question de savoir s'ils ont plus d'une langue maternelle, soixante dix-huit informateurs ont répondu affirmativement mais deux d'entre eux n'ont pas répondu à cette question. Sur l'ensemble des informateurs qui déclarent que le kabyle est leur première langue maternelle, vingt-deux disent avoir la langue française comme seconde langue maternelle. Les dix-huit autres informateurs, sur un total de soixante dix-huit, qui déclarent que le kabyle est leur première langue maternelle disent avoir deux autres langues maternelles à savoir le français et l'arabe. Les deux informateurs qui déclarent que l'arabe est leur première langue maternelle disent avoir le kabyle comme seconde langue maternelle. La lecture de ces données nous apprend que le français reste majoritairement la seconde langue maternelle des enquêtés.

A la question de savoir s'ils parlent la langue française, un grand nombre d'informateurs ont répondu affirmativement. En effet, sur l'ensemble des enquêtés soixante-neuf déclarent pratiquer la langue française. Cependant, onze informateurs disent ne pas la pratiquer. Le questionnaire nous a aussi révélé la pratique de la langue française par les apprenants dans différents lieux comme l'école, la rue, la maison et avec différents interlocuteurs. Les deux lieux où les élèves pratiquent la langue française sont essentiellement l'école et la rue puisque vingt informateurs en témoignent. Six informateurs pratiquent la langue française à la maison et à la rue, alors que dix-huit disent la pratiquer uniquement à l'école. Quelque soit le lieu d'intervention de la

langue française, l'école reste l'espace prédominant de l'usage de celle-ci par les élèves.

A la question de savoir s'ils pratiquent la langue française en public ou en intimité, la tendance dominante reste l'intimité dans la mesure où quarante-huit informateurs le déclarent. Nous avons remarqué que moins d'un quart des élèves, soit dix-neuf disent la pratiquer en public. Quant aux interlocuteurs des enquêtés, le cercle de la famille et des amis reste le plus privilégié puisque vingt-neuf informateurs déclarent pratiquer la langue française à ce niveau. Nous avons remarqué que le cercle des amis reste le plus favorable, puisque dix-neuf informateurs en témoignent, comparé à celui des commerçants dont le nombre des usagers est un seul informateur ou de celui des amis, de la famille, des commerçants confondus qui est égale à neuf informateurs.

Les motivations des apprenants concernant leurs pratiques de la langue française apparaissent à travers l'intérêt qu'ils portent aux divertissements d'expression française comme la radio, la télévision et les lectures. Concernant leurs lectures, soixante dix-neuf semblent s'y adonner dont vingt-neuf informateurs déclarent lire peu. Vingt et un informateurs disent lire les journaux. Nous avons remarqué que, uniquement, trois enquêtés lisent les magazines. Ces lectures se font essentiellement en langue française puisque trente et un informateurs lisent en français contre dix qui lisent en arabe. Sur l'ensemble des enquêtés soixante dix-neuf disent regarder la télévision dont vingt-neuf déclarent regarder les chaînes diffusées en langue française. Les

réponses qui ont été proposées par les apprenants aux questions ouvertes posées nous permettent de constater leur intérêt pour la langue française.

A la question de savoir s'ils aiment la langue française, soixante dix-neuf informateurs ont répondu affirmativement. A cette question un seul élève dit ne pas l'aimer sous prétexte que la France a occupé l'Algérie.

Quant à ceux qui ont répondu par oui, les justifications qu'ils avancent sont diverses et variées mais elles convergent toutes vers l'idée selon laquelle la langue française occupe une grande place dans leurs vies. En effet, la langue française représente, pour certains informateurs, la clé de la réussite qui leur permet de côtoyer le monde extérieur, vingt-cinq d'entre eux trouvent que la langue française est une langue internationale, la langue la plus utilisée dans le monde, langue du savoir et de la technologie, de l'Internet, langue de la culture. Une catégorie composée de treize informateurs trouvent que la langue française est une langue qui leur permet de s'exprimer facilement. Ces derniers se sentent à l'aise lorsqu'ils parlent cette langue. Cinq informateurs associent cette langue avec un projet de départ en France.

A travers les réponses données par nos enquêtés, nous apprenons qu'ils ont suivi leur cursus scolaire uniquement en langue arabe jusqu'à la quatrième année fondamentale où débute l'apprentissage de la langue française. Sur l'ensemble de nos informateurs nous dénombrons soixante-neuf qui ont commencé à apprendre la langue française à partir de cette année là. Parmi la totalité des enquêtés nous relevons quatre qui disent avoir commencé l'apprentissage de la langue française tardivement, c'est-à-dire, à partir de la

sixième année primaire pour certains et huitième année fondamentale pour d'autres. Cette situation est due essentiellement au manque d'enseignants pouvant assurer cet enseignement, parce que certaines écoles sont situées dans des villages relativement retirés.

Le questionnaire nous a permis de constater qu'à la fin du cycle secondaire, quarante-sept informateurs en sont à leur neuvième année d'apprentissage de la langue française, alors que treize d'entre eux en sont à leur dixième année. Sur l'ensemble nous avons un informateur qui a fait seulement cinq années d'apprentissage de la langue française. Cette différence dans le nombre d'années est inhérente à plusieurs raisons, entre autres, le redoublement de certains élèves.

Le volume horaire accordé à l'enseignement de cette langue est, pour le second palier du cycle fondamental, de cinq heures et trente minutes par semaine réparties sur trois séances. Les deux premières séances sont de deux heures tandis que la troisième est d'une heure et trente minutes. Durant le troisième palier du cycle fondamental ainsi que dans le cycle secondaire les élèves avaient un horaire de trois heures d'apprentissage de la langue française par semaine.

A la question de savoir si les programmes du français répondent à leurs attentes et à leurs besoins, vingt-neuf informateurs ont répondu affirmativement. Ils trouvent que les programmes du français leur permettent d'apprendre et de comprendre beaucoup de choses comme l'acquisition des connaissances, la culture, la poésie, les expressions, le vocabulaire, l'histoire,

la littérature, ce sont des programmes riches. Ils disent également que ces programmes leur permettent l'apprentissage de la langue et sa maîtrise. Ceci les aiderait dans la vie quotidienne et professionnelle et dans les différents domaines et leur facilite le contact avec les gens et les pays étrangers.

A la même question quarante-neuf informateurs ont répondu par non. Leurs justifications sont variées. Ils disent qu'ils apprennent un nombre réduit de connaissances par rapport à ce qu'il faut. Le programme ne leur permet pas la maîtrise ni de l'oral ni de l'écrit. Certains disent qu'ils n'arrivent pas à éviter les fautes d'orthographe et à parler correctement ou formuler une phrase simple. Pour d'autres les programmes du français sont une répétition du même programme chaque année. Ils disent qu'il y a un manque de grammaire, conjugaison, dictée, lecture, expression écrite, qu'ils n'étudient que les textes.

Au cours de cette enquête nous avons pu constater que nos informateurs sont issus des familles de classe moyenne. Soixante-six des mères sont des femmes au foyer, cinq sont des fonctionnaires. Pour les pères nous avons relevé trente et un retraités et vingt fonctionnaires. Le niveau d'instruction des parents n'est pas élevé. Nous dénombrons dix neuf mères qui sont analphabètes et uniquement quatre qui ont fait des études supérieures. Pour les pères nous relevons treize qui ont fait des études supérieures alors que onze sont des analphabètes.

Après avoir abordé l'identité des informateurs nous les situons ci-dessous dans leur contexte linguistique national.

2- La situation linguistique en Algérie

La situation linguistique en Algérie est particulière. Sa particularité réside dans le fait qu'elle peut être qualifiée « *de véritable laboratoire dans l'étude du plurilinguisme* »¹³. En effet, elle se caractérise par la coexistence de plusieurs langues que sont le berbère, l'arabe et le français. Ces langues occupent des places et des statuts différents dans la réalité linguistique algérienne.

a- Les domaines d'utilisation des langues en présence et leurs statuts

La position que tient la langue française en Algérie est prépondérante à tous les niveaux que ce soit économique, social ou éducatif d'ailleurs « *s'il est une langue qui actuellement occupe, dans le paysage linguistique algérien une position privilégiée c'est bien le français* »¹⁴. Cette langue occupe aussi une place importante dans l'enseignement universitaire technique et scientifique. La langue française constitue un outil de travail pour les algériens qui permet le contact avec les nouvelles inventions, d'ailleurs « *c'est surtout par pragmatisme et par souci d'efficacité que l'on opte pour cette langue qui véhicule les valeurs scientifiques, technologiques du monde moderne* »¹⁵. La

¹³ RAHAL (S.), *La francophonie en Algérie : Mythe ou réalité ?* Session n°6 Culture et langue la place des minorités, université d'Alger, 2006, In www.initiatives.refer.org/Initiatives-2001/notes/sess610.htm p. 01.

¹⁴ ZABOOT (T), *Un « code switching » algérien : le parler de Tizi-ouzou*, Volume I, thèse de doctorat, Paris, Sorbonne, 1990. p. 91.

¹⁵ BENMAYOUF (Y.), *Renouveau social, Renouveau langagier dans l'Algérie d'aujourd'hui*, édition L'Harmattan, Paris, 2008, p. 29.

langue française a fait son incursion dans l'univers familial dans la mesure où elle est considérée comme un moyen de communication très répandu.

Au lendemain de l'indépendance, cette langue s'est vue attribuer le statut de langue étrangère du fait qu'elle n'est pas la langue des masses populaires, ni celle de l'administration. Cependant, par rapport aux autres langues étrangères comme l'anglais, la langue française jouit d'un statut particulier puisqu'elle est utilisée par les locuteurs algériens avec force dans les situations informelles comme les conversations, d'ailleurs *« si l'on chronomètre le temps de parole ou si l'on calcule la fréquence des « actes de paroles », le nombre d'interventions faites en français, on constate que cette langue occupe, dans les échanges communicatifs des interlocuteurs algériens, une place importante »*¹⁶.

Nous pouvons alors distinguer trois catégories de locuteurs francophones en Algérie. Il y a ceux qui parlent la langue française dans la vie quotidienne, ces derniers sont nommés les « francophones réels ». La deuxième catégorie de francophones est dite les « francophones occasionnels ». Dans cette catégorie *« il s'agit des individus qui utilisent le français dans des situations bien spécifiques (formelle ou informelles) et dans ce cas nous relevons le fait qu'il y a un usage alternatif des langues »*¹⁷. Enfin, il existe la catégorie des « francophones passifs », cette catégorie englobe tous les algériens qui comprennent la langue française mais ne peuvent pas la parler

¹⁶ ZABOOT (T), *Un « code switching » algérien : le parler de Tizi-ouzou*, p.95.

¹⁷ RAHAL (S.), *La francophonie en Algérie : Mythe ou réalité ?* p. 01.

La majorité des algériens parle d'une façon ou d'une autre la langue française, d'ailleurs « *cette langue est non seulement vue comme la possibilité d'une ascension sociale mais elle demeure également un instrument d'ouverture vers la connaissance et un instrument de communication largement employé* »¹⁸. La langue française constitue, pour les algériens, la langue qui leur permet l'accès au modernisme. Cependant dans les situations formelles le champ d'utilisation de cette langue comme l'école, la justice et les différentes administrations s'est considérablement réduit au fil des années.

Quant à la langue arabe, elle tient une position forte dans différents domaines. Elle constitue, elle aussi, un outil de travail pour les algériens. C'est une langue qui est utilisée avec force dans les administrations, les écoles et les médias. Cependant dans le secteur universitaire la langue arabe n'occupe pas la même place que la langue française. La tendance dominante depuis les années quatre-vingt est que l'arabe soit en phase de se substituer à la langue française, notamment, dans les filières des sciences sociales et humaines. Dans le milieu familial, la langue arabe reste la langue maternelle de la grande majorité des algériens.

La langue arabe vit, en Algérie, une situation de diglossie où s'emploient concurremment deux idiomes de statuts socioculturels différents. L'un est utilisé dans les situations informelles, l'arabe dialectal en l'occurrence qui est pratiqué par les masses populaires, il est désigné par la « la variété basse ». L'autre, est utilisé dans des circonstances imposées par ceux qui détiennent

¹⁸ RAHAL (S.), *La francophonie en Algérie : Mythe ou réalité ?* p. 01.

le pouvoir, l'arabe classique qui n'est pas, couramment, pratiqué par les gens mais il intervient dans l'école et l'administration. Le statut de l'arabe classique est celui de langue nationale.¹⁹

Le berbère, par contre, est une langue qui n'est pas utilisée dans les administrations, cependant. Il a commencé à faire son entrée ces dernières années dans l'école, l'université et les médias. Le berbère reste la langue maternelle d'un grand nombre d'algériens. Durant la période post-indépendance, la langue berbère a perdu certains avantages dont elle a bénéficié pendant la période coloniale, « *en effet, la chaire de berbère créée à l'université d'Alger et l'enseignement libre du berbère qui l'a remplacé lors de sa suppression, n'existent plus. Ils furent respectivement supprimés en 1962 et en 1973, comme fut supprimée la prime octroyée aux instituteurs titulaires d'un brevet kabyle* »²⁰.

La langue berbère était pendant longtemps uniquement une langue orale, elle est utilisée entre interlocuteurs appartenant à la même communauté. Son champ d'utilisation reste toujours réduit à la famille, entre amis, entre collègues. Cette situation perdure jusqu'aux années 1980, année de l'émergence du mouvement culturel berbère (M.C.B) dont la principale revendication, outre la liberté d'expression et des droits de l'homme, est le statut de la langue et de la culture berbère.

¹⁹Cf. BENMAYOUF(Y), *L'arabe des cadre algériens : description linguistique*, Doctorat d'état, Sorbonne, Paris V, 2002.

²⁰ ZABOOT (T), *Un « code switching » algérien : le parler de Tizi-ouzou*, p.69.

Une première réponse fut formulée par la création de l'institut des cultures populaires à Tlemcen, « *Cependant, cette création est restée sans impact sur la région revendicatrice, la Kabylie, du fait notamment de l'éloignement géographique de cet institut (il fut implanté à l'extrême ouest de l'Algérie, dont l'accès reste difficile), et parce que les programmes et la gestion furent confectionnés sans la contribution des avant-gardistes du mouvement culturel berbère* »²¹. Les militants poursuivent leur revendication jusqu'à la fin de l'année 1989 où a eu lieu l'annonce de l'ouverture prochaine d'un département de langue et culture berbères à Tizi-Ouzou, et c'est ainsi que débute la promotion de la langue berbère.

Les codes linguistiques présents en Algérie interviennent dans des cas précis, nous distinguons des emplois « *concurrentiels, dans lesquels plusieurs langues restent en présence et des emplois exclusifs dans lesquels telle ou telle langue est choisie à l'exclusion des autres* »²². Il existe alors des emplois concurrentiels et des emplois exclusifs, ces derniers doivent être considérés comme des emplois contraints, dans la mesure où, le locuteur n'a pas vraiment le choix de l'instrument de communication. Nous pouvons donner l'exemple de l'emploi exclusif du kabyle lorsque le locuteur discute avec sa grand-mère qui ne comprend ni le français ni l'arabe. Ou bien l'emploi exclusif du français dans le but de parler de son travail étant donné que le locuteur ne

²¹ HADIBI (M.A.) et KINZI (A.), *Chroniques des travaux soutenus en post graduation au Département de langue et culture berbères de l'université de Tizi-Ouzou*. In : Cahiers de recherche du centre Jacques Berque, n°1, Centre de documentation, Rabat, 2004.p.203.

²² REIMEN (J.R), « Esquisse d'une situation plurilingue, le Luxembourg, la linguistique, 1962, p. 89. In : MORSLY (D.), *Le français dans la réalité algérienne*, p.215.

dispose pas d'un langage technique en arabe ou en kabyle. Comme il existe aussi la contrainte de parler uniquement en arabe classique lors d'un discours politique ou si le locuteur parle de religion.

b - Les caractéristiques linguistiques de la population algérienne

La réalité sociolinguistique algérienne nous montre qu'il existe trois catégories de locuteurs que sont les monolingues, les bilingues et les plurilingues. La catégorie des monolingues englobe un nombre important de locuteurs algériens, notamment les femmes, qui n'ont jamais été scolarisées. Cette scolarisation aurait pu leur permettre d'apprendre d'autres langues que leur langue maternelle que ce soit l'arabe classique ou le français. C'est donc le groupe qui ne parle que sa langue maternelle soit l'arabe dialectal soit le berbère et ses dialectes.

Il existe aussi en Algérie des locuteurs bilingues. Ce dernier groupe englobe les locuteurs algériens qui ont été scolarisés et qui ont pu apprendre une langue autre que leur langue maternelle.

Nous relevons également le groupe des plurilingues dont font partie les algériens qui peuvent faire usage des trois langues existantes, en l'occurrence le français, l'arabe et le berbère et peut être même plus. Ce groupe englobe les locuteurs algériens qui ont été scolarisés et qui ont pu apprendre deux langues en plus de leur langue maternelle.

Malgré cette diversité linguistique nous avons remarqué que le groupe des bilingues, comparativement à celui des monolingues et des plurilingues, est le plus important au sein de la communauté algérienne ; c'est d'ailleurs pour

cette raison que nous avons choisi de définir le concept de bilinguisme. Ce dernier est un phénomène sociolinguistique. Etre bilingue ne signifie pas une maîtrise parfaite de deux langues, d'ailleurs André MARTINET dit qu' « *il est nécessaire de redéfinir le terme de bilinguisme (emploi concurrent de deux idiomes pour un même individu ou à l'intérieur d'une même communauté ne serait ce que pour exclure l'implication trop répandue qu'il n'y a bilinguisme que dans le cas d'une maîtrise parfaite et identique de deux langues en cause* »²³. Le critère qui permet de dire d'un individu qu'il est bilingue est l'intercompréhension. En effet, être bilingue c'est être capable de comprendre et de se faire comprendre dans une langue étrangère.

c - Les caractéristiques linguistiques de la Kabylie

La situation linguistique de la Kabylie est, elle aussi, caractérisée par la coexistence des trois langues, à savoir, le kabyle, l'arabe et le français. Cependant, la répartition des langues, dans cette région, est légèrement différente du reste du pays. En effet, le kabyle est présent avec force dans les régions rurales avec la langue française, qui tient la deuxième position après le kabyle. Tandis que l'arabe dialectal est complètement absent dans ces régions. Quant à la ville de Tizi-Ouzou, l'arabe dialectal est relativement présent avec le kabyle qui tient la première position, mais avec un degré moindre comparé aux régions rurales. La langue française tient la deuxième

²³ MARTINET (A.), *Bilinguisme et diglossie. Appel à une vision dynamique des faits* In : *La linguistique . Bilinguisme et diglossie*, volume 18, n°1, 1982, p.05. In TALEB IBRAHIMI (K.), *Les algériens et leur (s) langues : Eléments pour une approche sociologique de la société algérienne*, édition El hikma, Alger, 1995, p. 60.

position, elle est donc présente mais moins que dans les régions rurales. Pour résumer, nous pouvons dire « *qu'en Kabylie, en région rurale, l'usage du berbère et du français domine par rapport à l'arabe dialectal ; en zone urbaine, c'est l'usage de l'arabe dialectal et du berbère qui prime* ». ²⁴

Après avoir donné une idée du contexte linguistique, nous donnons une idée sur le contexte pédagogique.

3- L'école algérienne

a- Le bilinguisme scolaire

Lorsque nous évoquons le bilinguisme scolaire en Algérie, nous pensons directement au contact des deux langues enseignées, à savoir l'arabe et le français. Pour la langue arabe, l'élève l'apprend dès son entrée à l'école. Pour ce qui est de la langue française, l'élève ne commence son apprentissage qu'en première année du deuxième palier de l'école fondamentale. Cette dernière s'organise autour de deux cycles, le cycle fondamental et le cycle secondaire. Le cycle fondamental est composé de trois paliers sachant que chaque palier comporte trois années scolaires. Le premier et le deuxième palier de l'école fondamentale constituent ce que nous appelons l'école primaire. Le troisième palier est ce que nous appelons le C.E.M. Enfin le second cycle qui est le cycle secondaire que nous appelons le lycée.

²⁴ ZABOOT (T.), *Un « code switching » algérien : le parler de Tizi-ouzou*, p. 135.

Avec l'enseignement précoce de l'arabe et du français, l'école algérienne entretient un projet, celui de former des bilingues. Cependant, les jeunes algériens arrivés à un certain niveau de leur scolarité n'atteignent pas les objectifs visés. Ils ne maîtrisent aucune des deux langues enseignées. D'ailleurs « *l'école algérienne ne produit pas de bilingues, mais plutôt des semilingues qui ne dominent vraiment aucune des deux langues.* »²⁵ .

De ce fait, nous nous intéressons au bilinguisme, au sein de l'école algérienne, pour rendre compte de l'évolution simultanée des deux langues enseignées, à savoir l'arabe et le français. Le bilinguisme au sein de l'école algérienne connaît, depuis 1962 jusqu'à nos jours, des revirements. Il est caractérisé par la régression de la langue française qui est due à la politique d'arabisation, qui implique que fondamentalement la langue de la culture est désormais l'arabe ; le français remplit principalement la fonction de communication. D'ailleurs le président Houari Boumediene dans son discours officiel sur l'arabisation en 1975 dit que «... *la langue arabe ne peut souffrir d'être comparée à une autre langue, que ce soit le français ou l'anglais, car la langue française a été et demeurera ce qu'elle a été à l'ombre du colonialisme, c'est-à-dire une langue étrangère et non la langue des masses populaires...la langue arabe et la langue française ne sont pas à comparer,*

²⁵ TALEB IBRAHIMI (K.), *Les algériens et leur (s) langues : Eléments pour une approche sociologique de la société algérienne*, p. 61.

celle-ci n'étant qu'une langue qui bénéficie d'une situation particulière du fait des considérations historiques objectives que nous connaissons »²⁶.

Cette politique d'arabisation est survenue durant la période post-indépendance ; elle a été accompagnée par l'avènement de l'école fondamentale. De manière générale, nous pouvons dire que la langue française est tantôt valorisée, lorsqu'elle apparaît avec force, dans les lieux de son intervention, l'école en l'occurrence, tantôt dévalorisée lorsqu'elle est comparée à la langue arabe ou à une autre langue.

Parmi les objectifs fondamentaux des autorités algériennes avec la politique d'arabisation, la volonté de réintégrer à la population algérienne son identité culturelle qui a été pendant longtemps opprimée par la colonisation et la culture occidentale. L'adoption de cette politique était plus que nécessaire parce que *« en 1962, l'usage du français, surtout dans les villes s'est trouvé généralisé. Une grande partie de la population est devenue bilingue maniant avec une égale facilité et aisance l'arabe dialectal algérien ou le berbère, langues maternelles, et le français langue seconde mais officielle »²⁷. De ce fait « la langue arabe devait faire reculer le français jusqu'à son élimination définitive »²⁸. En effet, sur le plan social, la langue arabe a vite remplacé la*

²⁶ Extrait du texte officiel de la première conférence sur l'arabisation qui date du 14 Mai 1975 In. MORSLY (D.), *Le français dans la réalité algérienne*, p. 215.

²⁷ BENMAYOUF (Y.), *Renouveau social, Renouveau langagier dans l'Algérie d'aujourd'hui*, p. 23

²⁸ BENMAYOUF (Y.), *Renouveau social, Renouveau langagier dans l'Algérie d'aujourd'hui*, p. 29.

langue française. Cependant à l'école, le lieu qui nous intéresse, celle-ci a connu une exclusion progressive.

Durant la période qui s'étend de 1962 à 1971, la langue arabe n'était qu'objet d'apprentissage, son volume horaire ne dépassait pas quarte heures par semaine. Pendant la même période, la langue française fut la langue d'enseignement ; toutes les matières étaient dispensées en français. Ce fait s'explique par le manque important d'enseignants maîtrisant la langue arabe. La solution pour « *combler le déficit en cadre de l'éducation, engendré par le départ des colons enseignants* »²⁹ était de recourir au processus d'algérianisation qui implique la nécessité de recruter le maximum d'enseignants possible maîtrisant la langue arabe, ce dernier a connu deux étapes.

La première étape consistait à recruter des enseignants venus de pays arabes, en privilégiant le nombre au détriment de la qualité, appelés « les coopérants ». Le but de cette démarche est de scolariser le maximum d'enfants possible dont certains n'avaient même pas atteints l'âge d'aller à l'école ou d'autres qui avaient dépassé cet âge là. La seconde étape consistait à remplacer les coopérants par des nationaux parce que « *le recours aux coopérants revient excessivement cher et l'enseignant étranger est surtout jugé incompétent pour diffuser les valeurs politiques, culturelles et*

²⁹ ZABOOT (T.), *L'enseignement en Algérie avec l'avènement de l'école fondamentale polytechnique : Apprentissage du français langue étrangère*, Mémoire pour l'obtention du diplôme d'étude approfondies, Sorbonne, 1987, p. 38.

idéologiques qu'on voudrait inculquer aux élèves »³⁰. En effet, les enseignants algériens sont jugés plus aptes à inculquer ces valeurs aux élèves, du fait qu'ils sont, eux aussi, concernés par cette situation.

Durant la période qui s'étend de 1971 jusqu'à 1976, l'école algérienne a connu la création des classes dites arabisées. Ces dernières coexistaient, dans certains établissements, avec leurs correspondantes bilingues. A ce stade d'évolution de l'école algérienne, la langue arabe voit son statut s'améliorer par rapport à celui du français qui se dégrade. La langue française passe du rang de la langue d'enseignement à celui de langue d'apprentissage.

Le statut de la langue française connaît une seconde fois une dégradation au sein de l'école algérienne. Une dégradation qui est apparue particulièrement avec l'avènement, en 1976, de l'école fondamentale à orientations polytechniques. C'est un système qui va changer l'école algérienne. Cette nouvelle réforme sera une réponse aux nécessités nouvelles du développement de l'Algérie.

L'école fondamentale visera à faire acquérir un savoir scientifique et technique, et permettre l'ouverture de l'école sur le monde de la technologie. L'enseignement des matières sera assuré en langue arabe, langue nationale, et ce à tous les niveaux. Cette nouvelle réforme est survenue conformément à la charte nationale qui stipule que : *« Cette récupération totale de la langue nationale et sa nécessaire adaptation à tous les besoins de la société*

³⁰ ZABOOT (T.), *L'enseignement en Algérie avec l'avènement de l'école fondamentale polytechnique : Apprentissage du français langue étrangère*, p. 39.

n'excluent pas un ferme encouragement à l'acquisition des langues étrangères. »³¹ .

L'importance accordée à la langue française a nettement diminué, puisque maintenant, il s'agit d'apprentissage des langues étrangères. Cela signifie l'introduction, au sein de l'école algérienne, d'une langue étrangère autre que la langue française, l'anglais qui fait son entrée dans l'école algérienne et qui sera enseignée à partir de la huitième année fondamentale (8emeA.F). Deux langues ayant le statut de langue étrangère, en Algérie, sont, désormais, devenues objet d'apprentissage.

Le statut de la langue française a connu ces dernières années un changement au sein de l'école algérienne. Ce changement survient avec la nouvelle réforme que connaît l'école algérienne, et qui a vu le jour en septembre 2003. Cette réforme est caractérisée, essentiellement, par l'ajout, dans le cycle moyen d'une année scolaire. La durée d'enseignement, dans ce cycle, est donc de quatre années au lieu de trois comme c'était le cas au fondamental. Avec la diminution d'une année, dans le primaire, qui devient cinq années au lieu de six années. Elle est également caractérisée par *« l'introduction de l'enseignement de la langue française se fera dès la deuxième année du cycle primaire, alors qu'auparavant l'élève commençait son apprentissage du français en quatrième année primaire »³²*. Cependant, lors de la rentrée

³¹ Extrait du texte officiel de la première conférence sur l'arabisation qui date du 14 Mai 1975 In. MORSLY (D.), *Le français dans la réalité algérienne*, p. 218.

³² BENMESBAH (A.), *De grandes réformes sont en cours dans le système éducatif algérien dès la rentrée Le français en aura sa part*, 2003 In <file://J\ réforme.htm, p. 01.

scolaire 2006, l'enseignement du français a été décalé à la troisième année du cycle primaire, et ce jusqu'à nos jours.

b- L'enseignement du français à l'école algérienne

- L'élève commence l'apprentissage du français dans le deuxième palier de l'école fondamentale où les deux premières années se proposent d'installer les mécanismes de base de la langue et de la lecture. Les objectifs que vise l'école algérienne, pour les trois premières années d'apprentissage de la langue française, sont les suivants :

Pour la 4eme année fondamentale, première année d'apprentissage de la langue française, les directives pédagogiques du livre du maître de 1987-1988 définissent l'objectif qui consiste à « *Faire accéder l'élève rapidement à un certain niveau de communication satisfaisant, en répondant à des besoins langagiers immédiats. Ces besoins langagiers sont définis comme étant ceux qui engendrent la vie scolaire, et plus particulièrement la vie en classe, les moyens linguistiques acquis dans des situations qui stimulent la vie de la classe peuvent être transposées dans des situations moins particulières de la vie courante* ». ³³

Pour la deuxième année d'apprentissage de la langue française, qui correspond à la 5eme année fondamentale, l'objectif vise « *Un accroissement*

³³ MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, *Enseignement du français : Livre du maître*, édition IPN, Alger, 1988, p.12.

général des compétences en compréhension orale, en compréhension écrite et en expression orale, des compétences supérieures en expression écrite »³⁴.

Quant à la 6eme AF, troisième année d'apprentissage de la langue française, les programmes définissent les quatre objectifs suivants :

- Consolider et enrichir les moyens d'expression acquis en 4eme AF en développant notamment les compétences langagières.
- Faire du langage et de la lecture des instruments au service de la communication et de l'information.
- S'informer au moyen de la lecture.
- Amener l'élève à une prise de conscience de l'organisation du système de la langue et de son fonctionnement.

Afin d'atteindre les objectifs cités, l'enseignant doit adopter une démarche qui s'organise autour d'une unité appelée « dossier de langue ». En effet, l'enseignement du français au deuxième palier de l'école fondamentale s'organise en dossiers hebdomadaires. Chaque dossier dure sept heures dont quatre heures et trente minutes sont consacrées à l'apprentissage de la langue et deux heures et trente minutes sont consacrées à l'apprentissage de la lecture. Un dossier est composé de quatorze séances de trente minutes chacune. Le dossier de langue est constitué de trois phases à savoir :

- une phase de présentation ou d'imprégnation.
- une phase d'analyse et d'appropriation systématique des modèles.

³⁴ MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, *Enseignement du français : Livre du maître*, édition IPN, Alger, 1988, p. 13.

- une phase de synthèse où l'élève réinvestit dans des productions les moyens acquis.

- A la fin du second palier du cycle fondamental les élèves sont sensés savoir écouter, lire, comprendre et surtout savoir communiquer dès leur entrée au troisième palier du fondamental. L'enseignement de la langue française aura pour objectif d'installer, pour chaque année d'apprentissage, d'autres compétences linguistiques. Ces compétences sont un système de connaissances conceptuelles qui se traduisent en savoirs et des connaissances procédurales traduites en savoir-faire.

Selon les directives pédagogiques de 1994-1995, la première année du troisième palier du cycle fondamental, qui correspond à la 7AF, sera *« consacrée essentiellement à la pratique, à la consolidation et au perfectionnement de la langue naturelle, de la langue de base. C'est un objectif essentiellement linguistique, objectif qui demeurera au niveau de tout le troisième palier. Il faudra insister sur toutes les démarches qui conduisent à une véritable autonomie d'utilisation de la langue (langue orale, mécanisme de lecture, transcription graphique...) »*³⁵.

Durant la première année du troisième palier du fondamental, l'objectif est essentiellement, linguistique. L'année est consacrée au perfectionnement et à la pratique de la langue française.

Pour ce qui est des deux dernières années du troisième palier du fondamental à savoir la 8eme et 9eme AF, *« les élèves seront amenés à utiliser réellement*

³⁵ MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, *Enseignement du français 7eme AF : Livre du professeur*, édition IPN, Alger, 1995, p.348.

une langue simple à l'intérieur de situations authentiques et diversifiées. L'exploration des thèmes retenus dans les unités pédagogiques donnera à l'enseignement de la langue le moyen de contribuer à la formation intellectuelle générale... »³⁶

L'enseignement de la langue se livre donc à une double fonction. La première fonction consiste à favoriser l'acquisition des moyens linguistiques, qui permettent à l'élève de s'exprimer, dans le but d'utiliser la langue dans des situations authentiques.

La seconde se centre sur l'élargissement de l'horizon culturel des élèves, en leur permettant de s'ouvrir aux autres disciplines, grâce aux textes d'information à caractère objectif. Cet objectif ne peut se réaliser qu'à l'aide de la pratique linguistique.

L'unité de base adoptée pour l'enseignement de la langue française dans le troisième palier de l'école fondamentale, est le dossier dans lequel se répartissent les différentes activités de langue.

Un dossier de langue s'effectue en neuf heures d'enseignement. Une heure supplémentaire est consacrée aux travaux de révision et de correction. Pour chaque dossier, l'enseignant doit présenter un ensemble de fiches, pour chacune des différentes activités sachant que chaque fiche correspond à une heure de travail.

Un dossier de langue comporte six activités. La première activité est celle de l'expression orale, elle comporte deux fiches. La deuxième activité est celle de

³⁶ MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, *Enseignement du français 8eme AF : Livre du professeur*, édition IPN, Alger, 1995, p. 02

la lecture où l'enseignant doit préparer deux fiches. La troisième activité se base sur l'étude du lexique, elle comporte une seule fiche. La quatrième activité sera consacrée à la conjugaison, elle contient une seule fiche. Dans la cinquième activité, l'enseignant doit préparer une fiche pour l'étude de l'orthographe. La dernière activité se base sur l'étude de la syntaxe, l'enseignant doit préparer une seule fiche.

- Selon les directives pédagogiques de 1995, l'objectif essentiel du cycle secondaire est de former des utilisateurs d'un outil linguistique, la langue française en l'occurrence. L'élève doit, de ce fait, maîtriser la langue pour qu'elle lui permette d'atteindre les objectifs suivants :

«- accéder à une documentation diversifiée en langue française.

- utiliser le français dans des situations d'enseignement (cours magistral, travaux pratiques et dirigés, conférences de méthode, .etc.) en prenant une part active à l'assimilation de l'information scientifique, (en prenant des notes de manière organisée et réfléchie pour réutiliser les connaissances enregistrées dans des situations diverses).

-prendre conscience dans des situations d'interlocutions concrètes ou de lecture des dimensions informatives, argumentatives et littérairement marquées des textes écrits ou oraux, que ces textes traitent de phénomènes, de faits ou d'évènements, décrivent des objets, des lieux ou des personnes ou

bien relatent des propos ou des arguments avancés par des tierces personnes ou par le scripteur lui même »³⁷.

L'apprentissage de la langue française n'est donc pas l'unique objectif assigné à l'enseignement/apprentissage de la langue française. En effet, il vise, en se basant sur des capacités cognitives, socio-affectives et psycho-motrices déjà existantes chez les élèves, d'installer des compétences qui sont un système de connaissances conceptuelles et procédurales. Dans le but d'atteindre ces compétences, le cycle secondaire s'articule sur trois plans de formation qui correspondent aux trois années de la formation, sachant que chaque plan vise à faire acquérir à l'élève trois compétences finales, qui se traduisent en projet didactique.

L'unité didactique s'intéresse à l'enseignement de la langue française dans sa dimension fonctionnelle. L'élève doit, avant tout, apprendre que la langue est faite pour communiquer. Pour mener à bien l'unité didactique quatre phases doivent être respectées que voici :

La première c'est la phase globale. Elle est dite aussi phase de compréhension, elle dure une à deux heures. Dans cette phase l'élève est amené à saisir globalement un texte écrit ou oral dans ses quatre dimensions, à savoir typographique, discursive, thématique et grammaticale. La phase d'analyse est la seconde phase, elle dure trois heures ou plus. C'est une phase qui consiste à décomposer le texte, qui est un tout, en ses éléments constitutifs, leurs faisant une étude détaillée en se basant sur l'organisation

³⁷ MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, *Programme de français : enseignement secondaire 1ereA.S- 2emeAS- 3emeAS*, édition O.N.P.S., Alger, 1995, p.06.

textuelle, vocabulaire relationnel et thématique, la grammaire et l'outil morphosyntaxique.

Durant la troisième phase, qui est la phase de synthèse, l'élève doit réinvestir tout son acquis afin de produire un modèle discursif, une expression écrite. C'est une phase où l'enseignant doit fournir aux apprenants des outils, des idées qui leurs faciliteront le réinvestissement du modèle d'expression.

La dernière phase de l'unité didactique est celle de l'évaluation. C'est une phase durant laquelle les apprenants doivent présenter à l'enseignant un compte rendu sous forme d'expression écrite, qui sera corrigé afin d'évaluer le degré d'assimilation des apprenants des notions dispensées, tout au long de l'unité didactique. C'est là, justement, que l'enseignant doit être attentif aux difficultés que rencontrent les apprenants dans la production écrite et qu'il doit signaler durant la séance de correction.

c - L'enseignement de la grammaire à l'école algérienne

La grammaire prête à plusieurs significations, en effet, « *elle ne saurait se présenter sous la forme d'un modèle unique ; elle fait l'objet d'approches, de concepts, de points de vue nécessairement variés, qui se manifestent et se regroupent sous la forme de tendances, d'écoles, voire de théories* »³⁸.

Traditionnellement le concept de grammaire renvoie à « *l'ensemble des règles*

³⁸ ARRIVE (M.), GADET (F.), GALMICHE (M.), *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*, p. 299.

à suivre pour parler et écrire correctement notre langue »³⁹. A partir de cette définition nous pouvons dire que la grammaire est l'apprentissage des normes prescrites qui permettent le bon usage de la langue. Selon l'école fonctionnaliste, pour qui « *les monèmes se répartissent cependant en monèmes grammaticaux correspondant aux morphèmes traditionnels de la morphologie grammaticale et en monèmes lexicaux, appelés lexèmes* »⁴⁰, la grammaire est une discipline qui se charge d'étudier la liste fermée des mots dits morphèmes grammaticaux qui « *appartiennent à des systèmes cohérents et finis* »⁴¹ par opposition à la liste ouverte des morphèmes lexicaux.

La bonne maîtrise d'une langue nécessite, entre autres, une bonne maîtrise de sa grammaire. De ce fait, nous constatons que la grammaire est essentielle à l'apprentissage de n'importe quelle langue, le français en l'occurrence. Cependant, quelle est la place que concède l'école algérienne à l'enseignement de la grammaire de la langue française ?

Avant de répondre à cette question, nous signalons deux réalités constatées, à travers les livres du professeur. La première réalité concerne les programmes du deuxième et troisième palier du fondamental où l'activité de grammaire se divise en trois activités de langue, à savoir le fonctionnement de la phrase, la conjugaison et l'orthographe. Ces trois activités sont programmées, à raison d'une séance par dossier de langue, sachant qu'une

³⁹ BOUGEOISE (M.), *Dictionnaire de grammaire et des difficultés grammaticales*, éditeur Armand Colin, Paris, 1996. p.190.

⁴⁰ GUILBERT (L.), *La créativité lexicale*, édition Larousse, Paris, 1975, p.110.

⁴¹ GUILBERT (L.), *La créativité lexicale*, p.110.

séance dure vingt minutes, dans le deuxième palier du fondamental, contrairement, au troisième palier du fondamental où une séance dure une heure. La deuxième réalité nous renseigne sur la terminologie que les concepteurs de ces manuels ont employée. En effet, malgré le fait qu'ils ne se sont pas inspirés, directement, de la grammaire traditionnelle, cependant, ils ont largement puisé de sa terminologie. D'ailleurs, les directives de la neuvième année le mentionnent clairement, dans le guide du professeur « *il n'est pas indispensable de recourir à une terminologie qui pourrait paraître déroutante (...) et avons-nous conservé les dénominations traditionnelles* »⁴².

Après avoir présenté les objectifs assignés à l'enseignement/apprentissage de la langue française, dans le deuxième et le troisième palier du cycle fondamental, ainsi qu'au cycle secondaire, et après avoir explicité la méthode dont se servent les enseignants des différents cycles, et qui leur permet d'atteindre les objectifs cités, préalablement, nous avons constaté que la grammaire, et ce malgré son importance, dans la structuration et la transmission du message, n'occupe pas une place importante dans l'enseignement de la langue française, au sein de l'école algérienne. Ce fait apparaît à travers les cours de grammaire, qui ne sont programmés que pendant quelques séances par dossier de langue ou par unité didactique.

Au second palier de l'école fondamentale, l'élève fait une initiation à la grammaire. Le programme vise essentiellement à poser les premiers jalons

⁴² MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, *Enseignement du français 9eme AF : Livre du professeur*, édition IPN, Alger, 1995, p. 222.

d'une description du système grammatical du français à travers quelques exercices.

Au troisième palier de l'école fondamentale, le programme de grammaire vise à faire des révisions de quelques leçons de conjugaison, d'orthographe et de fonctionnement de la phrase, déjà abordés dans le second palier, pour entamer ainsi de nouvelles leçons, qui n'ont jamais été vues.

Au cycle secondaire, l'enseignement de la grammaire ne vise pas à l'exhaustivité, comme c'était le cas pour le deuxième et le troisième palier du fondamental. Les notions sont enseignées, en fonction de leurs valeurs, dans le contexte étudié. Deux séances de grammaire par unité didactique, à raison de deux heures. La première heure se déroule, durant la phase globale pour saisir le texte dans sa dimension grammaticale entre autres. La seconde heure se déroule pendant la phase d'analyse, pour aborder un point de langue.

d- Le participe passé dans les manuels scolaires

En consultant les livres du professeur du troisième palier du fondamental, nous avons remarqué que les leçons sur le participe passé figurent dans l'activité de conjugaison et non dans les autres activités comme le fonctionnement de la phrase et l'orthographe. En outre, nous avons remarqué que par rapport au cycle fondamental, les leçons de conjugaison ne sont pas très abordées au cycle secondaire.

Durant la première année du troisième palier du fondamental, qui correspond à la septième année fondamentale, le contenu des leçons de conjugaison est

une révision de ce que les élèves ont fait au second palier. Nous pouvons citer à titre d'exemple la conjugaison des verbes au passé composé, au plus que parfait, la conjugaison passive et le participe passé.

Le but de ces leçons est la conjugaison systématique des verbes ainsi que l'identification du participe passé. C'est là que les élèves commencent à apprendre les notions élémentaires de la grammaire tel que le participe passé, son lien avec les auxiliaires, la distinction entre les temps composés et les temps simples. C'est durant la seconde année du troisième palier de l'école fondamentale, qui correspond à la huitième année fondamentale, que des cours sont programmés sur le participe passé. Nous avons observé la programmation de deux leçons sur tout le programme annuel. Ces leçons figurent dans l'activité de conjugaison. La première est intitulée : le participe passé, morphologie et accord. Le but de cette leçon est l'accord du participe passé, employé seul et employé avec un auxiliaire : être, avoir⁴³. La seconde leçon traite de l'accord du participe passé avec le complément d'objet direct, le but de cette leçon est l'accord du participe passé avec le complément d'objet direct, placé avant le verbe, cas particulier : Accord du participe passé des verbes à la forme pronominale ⁴⁴.

Nous constatons, de ce fait, l'insuffisance des leçons sur le participe passé par rapport à sa fréquence d'emploi et à sa pertinence. Nous constatons

⁴³ MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, *Enseignement du français 8eme AF : Livre du professeur*, p 95

⁴⁴ MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, *Enseignement du français 8eme AF : Livre du professeur*, p. 112.

également que les leçons programmées évoquent un nombre très restreint de règles du participe passé.

En effet, ces leçons se réduisent aux règles du participe passé employé seul donc il s'accorde comme un adjectif qualificatif. Le participe passé employé avec l'auxiliaire « être », dans ce cas il s'accorde en genre et en nombre avec le sujet et enfin le participe passé employé avec l'auxiliaire « avoir » qui ne s'accorde pas. C'est à ce dernier niveau, justement, qu'une leçon est présentée à part dont le but est d'étudier une règle particulière de l'accord du participe passé avec le complément d'objet direct. Dans ce cas, si le complément objet direct est placé avant le verbe le participe passé s'accorde. La leçon continue en présentant une autre règle particulière de l'accord du participe passé des verbes pronominaux. Dans cette règle particulière se présentent deux cas.

Dans le premier cas, le participe passé, employé sans complément d'objet direct, s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe. Le deuxième cas est celui du participe passé employé avec un complément d'objet direct qui ne s'accorde pas avec le sujet.

Dans le manuel scolaire de la neuvième année fondamentale, nous trouvons les mêmes leçons qui reviennent sur le participe passé. Durant la neuvième année, ces leçons sont présentées en guise de révision. Nous avons, de ce fait, constaté que l'élève entre au lycée avec les mêmes notions élémentaires enseignées en huitième année fondamentale qui se rapportent au participe

passé. Les séances de grammaire se focalisent sur la conjugaison des verbes à tous les temps.

Quant au cycle secondaire, nous avons remarqué qu'aucune leçon complète sur le participe passé ne figure dans le programme officiel des trois années de ce cycle. Cependant, l'enseignant peut faire cette leçon en dehors des séances programmées, si toutefois il juge que ses élèves ont en besoin, puisqu'ils présentent des lacunes. Nous avons aussi remarqué que certaines leçons reviennent, essentiellement, durant les deux premières années du cycle secondaire, comme la transformation passive, la conjugaison des verbes dans les différents temps, la conjugaison des auxiliaires « être » et « avoir » et d'autres verbes dont l'emploi est courant comme les verbes aller, faire, sortir, voir, rentrer, devoir, pouvoir, falloir. Ces leçons sont réparties sur différentes unités didactiques, elles sont programmées dans l'activité de grammaire. Nous avons, cependant, constaté que ces leçons ne sont pas programmées pendant la troisième année du cycle secondaire.

Après avoir abordé l'enseignement de la langue française, au sein de l'école algérienne, notamment, l'enseignement de la grammaire française, la suite sera consacrée à la catégorie grammaticale du verbe où seront présentés les systèmes verbaux français et kabyle, en mettant l'accent, essentiellement, sur le participe passé.

IV- Les systèmes verbaux français/kabyle et le participe passé

Les linguistes ont classé les langues en familles, le principe fondamental de cette classification est la parenté génétique. Nous parlons alors de la famille indoeuropéenne qui est composée de plusieurs branches, entre autres, celle des langues romanes issues du latin dont le français. Comme il existe aussi la famille chamito-sémitique, qui se divise en plusieurs branches, dont la branche du berbère où figure le kabyle.

Nous pouvons constater que le français et le kabyle, les deux langues sur lesquelles notre étude porte dans ce chapitre, ne sont pas des langues d'une même famille; elles sont génétiquement différentes. Cette différence nous pousse à nous interroger sur leurs organisations internes. Nous aborderons donc le système verbal français et kabyle.

I- Présentation du système verbal français et kabyle

Pour présenter le système verbal français nous devons d'abord évoquer les parties du discours, qui signifient pour les grammairiens de Port-Royal « *les classes des mots (ou catégories lexicales) définies sur la base des critères syntaxiques (définition formelle) et sur la base des critères sémantiques (définition notionnelle)* »⁴⁵.

Autrement dit, les classes du discours sont définies d'un point de vue syntaxique par les rôles que jouent les mots dans la constitution de la phrase,

⁴⁵ DUBOIS (J.), *Dictionnaire de linguistique*, 2001, p.350.

et par les flexions ou modifications de forme que ces mots là subissent suivant leur fonction syntaxique.

« Cette conception de la fonction syntaxique du mot contribuait aussi à renforcer la globalité de cet élément linguistique de base tous les mots, en effet, étaient répartis entre neuf parties du discours : nom, article, adjectif, pronom, verbe, adverbe, préposition, conjonction, interjection »⁴⁶. C'est la présence ou l'absence de la flexion qui distingue les classes variables des classes invariables.

Les parties du discours sont aussi définies du point de vue sémantique. En effet, chaque partie du discours contient une signification qui renvoie à la réalité. Dans ce travail, nous nous intéressons aux mots variables, et particulièrement à la classe du verbe.

Nous définirons, dans ce qui suit, le verbe et d'autres notions, à savoir l'auxiliaire, l'adjectif et le participe passé. Nous avons choisi de définir, précisément, ces notions parce qu'elles entretiennent, entre elles, des relations dans le système verbal français. En effet, le verbe lorsqu'il se combine avec un auxiliaire change de forme et devient un participe passé. Ce dernier employé seul, sans auxiliaire, dans une phrase peut jouer le rôle d'un adjectif.

⁴⁶ GUILBERT (L.), *La créativité lexicale*, p.106.

a- Le verbe français

« *Le verbe présente deux traits définitoires essentiels du point de vue fonctionnel :*

il est spécialisé dans la prédication,

-il se combine avec un paradigme spécifique : les modalités verbales. »⁴⁷

A travers cette définition, nous pouvons comprendre que le verbe occupe, dans la phrase, une place importante, celle de prédicat ou de prédicatoire ; il constitue le noyau de la phrase.

Deux éléments essentiels composent une forme verbale que sont : le radical qui se trouve aussi sous le nom de la base, et la désinence dite aussi la terminaison. Le radical est l'élément fondamental du verbe, il porte le sens lexical stable de celui-ci. La désinence se soude à la fin de la forme verbale comme un suffixe, elle apporte des informations grammaticales sur les modalités verbales. Le classement traditionnel des verbes en langue française nous donne trois groupes de verbes. Les verbes du premier groupe : ce sont tous les verbes dont l'infinitif est en –er. Ils sont les plus nombreux ; ils représentent 90% de l'ensemble des verbes environ quatre mille. La liste des verbes du premier groupe est ouverte. De nombreux nouveaux verbes sont formés à partir de noms et s'inscrivent dans ce groupe, comme le verbe *zoomer*.

Les verbes du deuxième groupe qui ont leur infinitif en –ir « *comportent une base élargie en –ss- au présent de l'indicatif, à l'imparfait de l'indicatif, au*

⁴⁷ MAHMOUDIAN (M.), *Pour enseigner le français*, édition PUF, Paris, 1976, p. 20.

présent du subjonctif et au participe présent »⁴⁸. Les verbes du deuxième groupe sont au nombre de trois cent, leur liste est faiblement ouverte. Rares, sont les verbes qui sont formés sur le modèle du deuxième groupe. Le troisième groupe réunit les verbes qui ne font pas partie des deux groupes précédents. Ils sont un peu plus nombreux que les verbes du deuxième groupe, ils sont irréguliers. Ces verbes se répartissent sur trois séries, chaque série se distingue selon l'infinitif. La première série est celle des verbes en –ir , ils se distinguent des verbes du deuxième groupe par l'absence de la base longue en –ss-. La deuxième série comporte les verbes en –oir, en –re. Le verbe aller s'ajoute à ce groupe. Par contre les verbes être et avoir sont traités à part. Au niveau du verbe, « *il se produit un cumule de marques syntaxiques (genre+ nombre+ temps+ mode+ personne)* »⁴⁹ ces catégories grammaticales accompagnent le verbe pour déterminer sa flexion.

La personne du verbe est déterminée par son sujet. Le verbe tient son nombre de son sujet, il connaît l'opposition du singulier et du pluriel.

« *Les modes constituent des cadres de classement qui regroupent chacun un certain nombre de formes verbales* »⁵⁰. Dans cette catégorie, nous distinguons deux types de modes. Le premier type regroupe tous les modes personnels que sont : l'indicatif, le subjonctif et l'impératif. Ces modes sont dits personnels parce qu'ils « *distinguent la personne au moyen de désinences spécifiques,*

⁴⁸ RIEGEL, (M.), PELLAT, (.J) et RIOUL, (R). *Grammaire méthodique du français*. Édition PUF, Paris, 1994, p. 263.

⁴⁹ GUILBERT (L.), *La créativité lexicale*, p.112

⁵⁰ RIEGEL, (M.), PELLAT, (.J) et RIOUL, (R). *Grammaire méthodique du français*, p. 287.

totalemment (l'indicatif et le subjonctif), ou partiellemment (l'impératif) »⁵¹. Le deuxième type englobe les modes impersonnels dont l'infinifif et le participe. Ces derniers sont dits impersonnels ou intemporels parce qu'ils ne possèdent pas de désinence pour distinguer les personnes, c'est le verbe personnel dont ils dépendent qui permet de repérer le temps.

Nous venons de parler du mode, et nous savons que chaque mode est composé de plusieurs temps. La grammaire traditionnelle « *lorsqu'elle traite du temps, vu que le propre du verbe est d'être sous-tendu de temps, le considère, invariablement, comme une ligne infinie, recomposée de deux segments dans le prolongement l'un de l'autre, le passé et le futur, que distingue la coupure insérée entre eux du présent.* »⁵². Autrement dit, le temps, en français est composé du passé et du futur et entre eux se trouve le présent, sachant qu'à l'intérieur de chaque temps nous distinguons des temps simples et des temps composés sachant que « *la grammaire Larousse du français contemporain ajoute aux temps simples et composés, les temps surcomposés* »⁵³. Le verbe, dans les temps simples, est constitué, à tous les modes, d'un radical et d'une désinence, les deux sont soudés. Dans les temps composés, le radical verbal est pourvu d'une désinence de participe passé ou d'infinifif, cette forme peut être précédée d'un verbe auxiliaire. Quant aux

⁵¹ RIEGEL, (M.), PELLAT, (.J) et RIOUL, (R). *Grammaire méthodique du français*, p. 288.

⁵² GUILLAUME (G.), *Temps et verbe : théorie des aspects, des modes et des temps suivi de : L'architecture du temps dans les langues classiques*, édition Librairie Honore Chompion, Paris, 1984, p.07.

⁵³ BESSE (H.) et PORQUIER (R.), *Grammaire et didactique des langues*, p.52.

formes surcomposées, elle sont constituées de l'auxiliaire « être » ou « avoir » dans sa forme composée avec le participe passé du verbe.

La notion d'aspect a longtemps été ignorée en français, car elle se confond avec la catégorie du temps. Le dictionnaire de grammaire et des difficultés grammaticales propose la définition suivante : « *L'aspect est la façon selon laquelle un locuteur envisage les différents moments du déroulement de l'action* »⁵⁴. Nous distinguons l'aspect accompli et l'aspect inaccompli cette «*opposition accompli/inaccompli est systématique en français : elle se manifeste, à tous les modes, par l'opposition entre les formes composées et les formes simples du verbe* »⁵⁵. En effet, l'aspect accompli indique que le procès est achevé tandis que l'aspect non-accompli indique que le procès est en cours d'accomplissement.

La voix est une catégorie qui est associée au verbe et à son auxiliaire. Elle indique la relation qui existe entre le verbe, le sujet ou l'agent et l'objet. Nous distinguons la voix active et la voix passive. Une phrase est à la voix active lorsque le sujet du verbe est l'agent d'une action qui s'exerce sur l'objet. Par contre, dans la voix passive, le sujet est l'objet d'un verbe actif. Dans la catégorie du verbe, il existe en langue française les auxiliaires, « *On donne le nom d'auxiliaire à une catégorie grammaticale, qui comprend les verbes avoir et être suivi d'un participe passé. En français, ils entrent dans la constitution des formes composées de verbe.* »⁵⁶. A la lumière de cette définition, nous

⁵⁴ BOUGEOISE (M.), Dictionnaire de grammaire et des difficultés grammaticales, p.258.

⁵⁵ BESSE (H.) et PORQUIER (R.), *Grammaire et didactique des langues*, p.293.

⁵⁶ DUBOIS (J.), *Dictionnaire de linguistique*, p.60.

constatons que l’auxiliaire est aussi un verbe mais qui sert à distinguer entre les formes composées et les formes simples de la catégorie du temps. Sachant que les formes simples traduisent un aspect non accompli alors que les formes composées traduisent un aspect accompli.

Le verbe étant « *comme unité lexicale associant une forme, un sens et une construction, un verbe se définit par une structure (distributionnelle et actancielle) maximale définie par l’ensemble des positions syntaxiques occupées par son sujet et son ou ses compléments* »⁵⁷. Ainsi, le verbe, qui est l’élément fondamental de la phrase, ne fonctionne pas en vase clos, mais entretient des rapports avec les éléments qui l’entourent, à savoir le sujet et les compléments.

La construction du verbe français est déterminée par les notions de transitivité et d’intransitivité. Un verbe est intransitif, lorsqu’il n’a pas de complément d’objet. Par contre, il est transitif quand il a un ou plusieurs compléments. Dans ce cas, la construction du verbe sera transitive directe si le complément est dit d’objet direct. La construction est transitive indirecte, lorsque le complément est dit d’objet indirect, dans ce cas, le complément d’objet indirect est introduit par une préposition. Il existe aussi des constructions à double complémentations, lorsque le verbe admet deux compléments. Le premier est un complément d’objet direct et le second est un complément d’objet indirect.

⁵⁷ RIEGEL, (M.), PELLAT, (.J) et RIOUL, (R). *Grammaire méthodique du français*, p.220.

b - Définition de l'adjectif

L'école fonctionnaliste définit l'adjectif « *comme une classe de monèmes plurirelationnels, plurinucléaires ; ils peuvent assumer les fonctions épithète, apposition, attribut (du sujet), attribut de l'objet. Ils admettent comme subordonnés les adverbes, des autonomisés et parfois des conjonctifs* »⁵⁸.

L'adjectif occupe plusieurs fonctions. Il peut être épithète, apposé ou attribut, mais dans toutes ces fonctions, l'adjectif reste un mot dont la forme peut varier en genre et en nombre, mais il ne possède pas, en lui-même, un genre. C'est l'élément auquel il se rapporte qui détermine le genre.

Après avoir présenté les caractéristiques du système verbal français, nous procédons, maintenant, à une brève présentation du système verbal kabyle. Ce dernier présente des caractéristiques différentes du système verbal français. Les catégories morphologiques de temps et de mode, qui accompagnent le verbe français, ne caractérisent pas le verbe kabyle. Le système verbal kabyle est de nature, fondamentalement, aspectuelle. En effet, l'aspect est par opposition au temps « *une qualification du procès et non une localisation temporelle* »⁵⁹. Quant au mode, CHAKER dit que « *le terme d'aspect est déjà en lui-même suffisamment, vague et complexe qu'il ne parait, vraiment, pas utile d'introduire des considérations modales dans la description du système verbal berbère* »⁶⁰.

⁵⁸ MAHMOUDIAN, (M), *Pour enseigner le français*, p.365.

⁵⁹ CHAKER. (S.), *Manuel de linguistique berbère II, syntaxe et diachronie*, p.53.

⁶⁰ CHAKER. (S.), *Manuel de linguistique berbère II, syntaxe et diachronie*, p.53

Le système verbal kabyle est également caractérisé par l'absence des auxiliaires notamment les auxiliaires « être » et « avoir ». Ces derniers, qui, en langue française, se combinent avec un verbe, permettent d'obtenir la forme composée où peut être identifié le participe passé. Cette forme du verbe n'existe pas en kabyle, ainsi que le participe passé. La forme verbale, en langue française, est composée d'un radical et d'une désinence qui se soude avec lui. Cette désinence nous renseigne sur le temps, le nombre, la personne. Le verbe kabyle n'a pas la même caractéristique. En effet, en kabyle, la désinence du verbe ne s'ajoute pas au radical verbal, mais il est accompagné de voyelles qui nous renseignent sur l'aspect du verbe.

Dans ce qui suit, nous abordons un point qui fait partie du système verbal français, qu'est le participe passé.

2- Le participe passé

Le participe est un mode impersonnel du verbe, la linguistique fonctionnelle distingue les participes en –ant- /ã/ traditionnellement appelés participe présent et le participe parfait simple appelé par la grammaire traditionnelle le participe passé. Cette dernière le définit comme « *des formes dérivées des racines verbales et classées parmi les modes impersonnels. Ainsi les formes ému, agacé, vu, omis, fini etc., sont des dérivés des radicaux verbaux, émouvoir, agacer, voir, omettre, finir, qui ont subi des modifications consécutives à l'adjonction d'un affixe dit de participe passé -u, -é, -is, -i.* »⁶¹.

⁶¹ DUBOIS (J.), *Dictionnaire de linguistique*, p. 349.

En outre, la linguistique fonctionnelle définit le participe passé comme « *un monème fréquent, tôt appris par les enfants, dont la forme s'amalgame parfois à celle du monème verbal (par ex:/akjer/ il acquiert---/aki-z/ aquis-e) et varie souvent dans des conditions qui n'ont rien à voir avec ce qui se passe dans le cas des autres modalités du verbe* »⁶².

« *On a pris l'habitude de noter par le symbole pp cet élément formel qui entre dans les marque morphologiques discontinues d'accompli /av...pp/ou /ét...pp/ et de passif /ét...pp/* »⁶³. En réalité, le symbole « pp » ne représente pas tout le mot appelé, traditionnellement, participe passé, mais seulement la marque spécifique qui dans ce mot s'ajoute au radical verbal.

Le participe passé se distingue des autres structures grammaticales par deux grandes particularités. La première particularité apparaît dans le nombre anormalement élevé des règles qui avoisinent la vingtaine. Cette particularité n'existe pas dans les autres structures dont le nombre de règles ne dépasse pas trois ou quatre. La seconde particularité du participe passé concerne le grand nombre d'exceptions que chaque règle contient. Ces particularités que nous venons de citer caractérisent la complexité du participe passé. Ajoutons à cela l'ambivalence de son sens, sans oublier le nombre de concepts qui interviennent dans son emploi, ainsi que les différentes formes que peut prendre le participe passé.

⁶² MARTINET (A.), *Grammaire fonctionnelle du français*, édition Didier-Crédif, Paris, 1979, p.118.

⁶³ TOURATIER (C.), *Le système verbal français*, éditeurs Masson et Armand Colin, Paris, 1996, p.51.

Notre but dans ce chapitre, n'est pas uniquement d'exposer les règles d'accord du participe passé mais aussi de montrer la densité, voire même la complexité de cette structure grammaticale de manière générale et la complexité des règles d'accord de façon particulière.

a- Le sens du participe passé

Le participe passé prête à deux significations. Parfois il peut avoir, dans la phrase, le sens d'un verbe et d'autres fois celui d'un adjectif qualificatif. Ce double sens fait apparaître le premier trait qui caractérise la complexité du participe passé. L'apprenant est donc face à deux catégories grammaticales que sont le verbe et l'adjectif.

Pour obtenir la forme verbale, le participe passé se combine, dans tous les temps composés, soit avec l'auxiliaire « être » ou avec l'auxiliaire « avoir ». En tant que forme adjectivale, le participe passé se trouve employé sans auxiliaire comme le montre l'exemple suivant : *une porte ouverte*. Il joue aussi le rôle d'un adjectif, lorsqu'il est employé avec un auxiliaire comme dans l'exemple : *cette porte est ouverte*. Nous tenons à faire remarquer, que dans sa forme adjectivale, le participe passé se combine, toujours, avec l'auxiliaire « être » et jamais avec l'auxiliaire « avoir ». Dans cette forme adjectivale, le participe passé a la valeur d'un adjectif épithète ou attribut.

Dans le sens du participe passé, l'apprenant est confronté à cinq exceptions. Selon la première exception, le participe passé *dit* se soude avec l'article défini et avec l'adverbe *sus* : *le prix dudit terrain*. La deuxième exception dit que le participe passé a toujours le sens actif lorsqu'il est combiné avec l'auxiliaire

« avoir ». Cette exception comporte à son tour une autre exception, nous sommes, donc, face à l'exception de l'exception de la règle. Selon cette exception de l'exception, le participe passé combiné avec l'auxiliaire « être » peut avoir le sens actif comme dans le cas des verbes pronominaux et voici un exemple que nous proposons : *il est entré par la fenêtre*. La troisième exception concerne le participe passé employé sans l'auxiliaire « avoir » ni « être », dans ce cas, le sens du participe passé est généralement passif, comme le montre l'exemple suivant : *Des esclaves maltraités*. Selon la quatrième exception, le participe passé exprime un fait passé par rapport au fait qu'indique le verbe de la préposition qui peut être au présent, au passé ou bien au futur : *je me rappelai les promesse faites*. Pour la cinquième exception, le participe passé qui est employé comme épithète après un nom, sachant que ce dernier est souvent introduit par une préposition temporelle, forme parfois avec ce nom une expression concrète et descriptive : *Après les maures défaits*. Cette expression est l'équivalent d'une expression abstraite qui s'obtient en tirant du participe passé un nom d'action : *Après la défaite des Maures*.

b- Les règles de l'accord du participe passé

Dans les règles d'accord du participe passé, nous observons l'absence de la logique, en ce sens que nous ne pouvons pas avancer d'explication à ces règles d'accord. Elles doivent être admises et appliquées sans discussion. De cette absence de logique, émerge la difficulté d'apprentissage et de mémorisation des règles par les apprenants. Nous relevons deux types de

règles, les règles générales qui se trouvent, justement, heurtées au second type qui est celui des règles particulières.

b1 - Les règles générales de l'accord du participe passé

Les règles générales de l'accord du participe passé sont au nombre de trois.

La première règle concerne le participe passé employé comme adjectif épithète. Ce dernier s'accorde en genre et en nombre avec le mot qu'il qualifie : *Une affaire manquée.*

La seconde règle dit que le participe passé, qui est conjugué avec l'auxiliaire « être », s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe : *Ils sont arrivés hier.* Cette deuxième règle comporte, à son tour, sept exceptions.

La première exception concerne le participe passé conjugué avec l'auxiliaire « être » dans la conjugaison passive et dans certains verbes intransitifs. Dans ces deux cas, le participe passé est attribut du sujet : *les livres sont imprimés.*

La seconde exception concerne le participe passé employé comme attribut avec les verbes copules autres que « être » s'accordent avec le mot auquel il se rapporte : *ces fleurs paraissent, ont l'air, semblent flétries.* La troisième

exception concerne le participe passé attribut de l'objet direct qui s'accorde avec cet objet direct : *ces fleurs, vous les trouverez flétries.* La quatrième

exception concerne le participe passé conjugué avec être se rapportant à « on », dans ce cas le participe passé se met toujours au masculin singulier :

L'on est plus occupé au pièce de Corneille. Cette exception comporte à son tour une exception, celle où le pronom « on » indique, dans une phrase, nettement une femme ou bien plusieurs personnes dans ce cas le participe

passé, qui s'y rapporte, s'accorde en genre et en nombre avec le nom : *à nos âges on a besoin d'être soignés.*

Selon la cinquième exception, le participe passé **fini** placé en tête de phrase exclamative ou interrogative s'accorde toujours avec le sujet : *Finies à jamais leurs soirées rien qu'à elles trois.* Cette exception contient une exception qui dit que parfois ce participe passé fini est rapporté à un pronom neutre dans ce cas il reste invariable : *fini la peau du cou.* Dans la sixième exception, le participe passé se rapportant à *nous, vous* désignant une seule personne s'accorde avec le sujet : *Vous êtes invitée à cette fête madame.* La troisième règle de l'accord du participe passé concerne le participe passé qui se conjugue avec l'auxiliaire « avoir ». Cette règle contient deux cas. Dans le premier cas, le participe passé reste invariable s'il n'a pas d'objet direct ou s'il est suivi de son objet direct, comme dans les exemples suivants : *jamais elles n'ont douté du succès, nous avons fait des efforts.* Dans le deuxième cas, le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec son objet direct quand cet objet direct le précède, voici un exemple : *les efforts que nous avons faits.*

b2 - Les règles particulières de l'accord du participe passé.

Avant d'aborder les règles particulières nous tenons à faire remarquer qu'à la suite de Grevisse « *la solution des cas particuliers qui se présentent dans l'accord du participe passé est essentiellement affaire de bon sens* »⁶⁴ et que

⁶⁴ GREVISSE (M.), *Le grévisse*, Duculot, Paris, 1969, p. 911.

dans la majorité des cas qui suivent, il est conseillé de suivre et d'appliquer les règles générales, toutefois, il est toujours bon de signaler les règles particulières qui sont au nombre de quatorze.

Règle N°1 : Dans l'accord des participes passés suivants : **attendu, compris (non compris, y compris), entendu, excepté, ôté, ouï, passé, supposé, vu**, nous avons deux cas qui se présentent.

Dans le premier cas, les participes passés, ci-dessus, restent invariables lorsqu'ils s'emploient comme préposition placée devant un nom ou un pronom : *attendu ses mœurs solitaires, il était à peine connu d'elle.*

Le deuxième cas concerne la variation de ces participes passés. En effet, les participes passés, ci-dessus, varient lorsqu'ils sont placés après le nom auquel ils se rapportent ou qui les précède : *les passagers ont tous péri, cinq ou six exceptés.*

Les exceptions de la règle : Cette règle contient plusieurs exceptions

Première exception de la règle : Cette exception rallonge la liste des participes passés, déjà cités, en ajoutant les participes passés suivants : **compté, considéré, réservé, et hormis**. Ces participes passés placés devant un nom s'emploient comme préposition et restent invariables : *considéré le problème, l'affaire traîne en justice.*

Exception de l'exception de la règle : Certains de ces participes, notamment, le participe passé **passé**, placés devant le nom sont considérés

comme participes passifs et s'accordent : *passées les minutes sacramentelles.*

Deuxième exception de la règle : L'expression **étant donné** est l'exception de l'exception de cette règle. Cette expression peut être assimilée aux participes passés **attendu, compris** et reste invariable lorsqu'elle précède le nom : *étant donné le caractère de la comtesse et ses habitudes.* Cependant, l'accord de donné reste très correct : *étant donnés les deux membre d'un couple.*

Règle N°2 : Dans l'accord des participes passés **ci-annexé, ci-joint et ci-inclus** nous avons les deux situations suivantes :

Dans la première situation, lorsque nous donnons à ces participes passés une valeur qualificative ou prédicative, ils jouent le rôle d'attribut ou d'épithète. Dans ce cas, ils sont variables et peu importe qu'ils soient placés avant ou après le nom auquel ils se rapportent : *vous devinez pour qui la lettre ci-incluse.*

Dans la deuxième situation, Ils restent invariables lorsque nous leur donnons la valeur adverbiale car ils sont comparés à **ci-dessus, ci-après et ci-contre** : *les pièces que vous trouvez ci-joint.*

Exceptions de la règle : Lorsqu'ils sont placés en tête de la phrase ou bien lorsqu'ils précèdent un nom sans article ni déterminatif démonstratif ou possessif, ils restent invariables : *ci-inclus la note sur la botanique.*

Règle N°3 : Pour les participes passés de certains verbes dits intransitifs tel que **coûter, valoir, peser, marcher, courir, vivre, dormir** nous avons deux situations.

Selon la première situation, ces participes passés peuvent être accompagnés d'un complément circonstanciel de prix, de valeur, de poids, de durée et de distance dans ce cas, il ne faut pas les prendre pour son objet direct. Ils restent invariables : *les trois mille francs que ce meuble m'a coûté.*

Pour la deuxième situation, certains de ces verbes intransitifs peuvent devenir transitifs en changeant de sens dans des phrases, dans ce cas, leurs participes passés sont variables : *La gloire que cette action lui a valu.*

Les exceptions de la règle : Cette règle contient trois exceptions.

Première exception : Le participe passé du verbe **vivre** reste invariable lorsqu'il est construit avec un nom de temps ou de durée et le mot qui semble être un objet direct n'est, finalement, que complément circonstanciel : *Les années qu'il a vécu.*

Exceptions de l'exception de la règle : Le verbe **vivre** peut être dans de nombreux cas transitif ayant le sens de **passer** ou de **mener**, dans ce cas son participe passé varie. Le verbe **vivre** peut être aussi transitif lorsqu'il a le sens de « traduire en acte dans sa vie », dans ce cas son participe passé est variable : *Les heures qu'il avait vécues loin de Dieu.*

Deuxième exception : Le verbe **dormir** peut, parfois, être considéré transitif dans ce cas, son participe passé est variable : *les trois nuits que j'ai mal dormies.*

Troisième exception : Certains verbes qui ont une indication de **prix, de valeur, de somme** comme les verbes **coûter et valoir**, leurs participes passés peuvent, parfois, varier et d'autres fois rester invariables. Cela dépend de la question **quoi** ou de la question **combien** : *Les cent francs que j'ai gagné(s).*

Règle N°4 : Les participes passés des verbes impersonnels ou pris impersonnellement sont toujours invariables : *Les chaleurs qu'il a fait.*

Règle N°5 : Les participes passés suivants : **dit, dû, cru, voulu, permis, pensé, prévu** et autres semblables restent invariables lorsqu'ils ont pour objet direct un infinitif ou une proposition à sous entendre après eux. Dans ce cas, le pronom **que** qui les précède est alors objet direct du verbe à sous-entendre et non celui du participe passé : *Il m'a donné tous les renseignements que j'ai voulu.*

Les exceptions de la règle : Cette règle contient deux exceptions.

Première exception : Le participe passé reste invariable lorsque le pronom relatif **que** qui le précède est objet direct d'un verbe placé après lui : *c'est une faveur qu'il a espéré qu'on lui accorderait.*

Exception de l'exception de la règle: Cependant, il y'a des cas où le pronom **que** est objet direct du participe passé, le participe est alors variable : *ceux que l'on a informés que leur demande était accueillie.*

Deuxième exception : Le participe passé est invariable lorsqu'il est précédé de **que** et suivi d'une relative introduite par **qui** : *nous subissons les malheurs qu'on a prévu qui arriveraient.*

Règle N°6 : le participe passé, qui est suivi d'un attribut d'objet direct, s'accorde souvent avec cet objet direct si ce dernier précède le participe passé : *tout le monde l'a crue morte.*

L'exception de la règle : Il arrive que nous laissons le participe passé invariable, dans la mesure où il n'est pas suffisamment indépendant pour se prêter à l'accord : *le commerce l'a rendu puissante*

Règle N°7 : Le participe passé, qui a pour objet direct le pronom neutre **l'** équivalent à **cela** et représentant une idée ou une proposition, reste invariable : *Cette étude est moins facile que je ne l'avais présumé.*

Exception de la règle : dans le cas où l'objet direct **l'** qui précède le participe passé peut représenter un nom et commander l'accord. Dans ce cas le participe passé peut varier ou rester invariable : *La maison était certes grande, et moins pourtant que nous ne l'avions jugée.*

Règle N°8 : pour les participes passés précédés d'un collectif ou d'un adverbe de quantité nous avons trois situations.

Selon la première situation, le participe passé qui est précédé d'un collectif et suivi de son complément, l'accord est commandé par le collectif ou par le

complément selon l'intention de celui qui parle : *une troupe de canards sauvages, rangés à la file.*

La deuxième situation traite du participe passé qui est en rapport avec **peu** précédé de l'article défini ou d'un déterminatif démonstratif ou possessif et suivi de son complément. Dans ce cas, c'est le mot **peu** qui commande l'accord quand il exprime l'idée dominante : *Le peu de confiance que vous m'avez témoigné.*

L'attention peut aussi être attirée vers le complément de peu dans ce cas, c'est le complément qui commande l'accord : *Le peu de livres espagnols qu'elle a lus.*

Selon la troisième situation, le participe passé qui est en rapport avec un adverbe de quantité suivi de son complément, c'est le complément qui commande l'accord : *Autant de batailles il a livrées, autant de victoires il a emportées.*

Exception de la règle : Dans certaines phrases où le participe passé conjugué avec l'auxiliaire « être » est en rapport avec un adverbe de quantité, il arrive que cet adverbe ait dans la pensée une importance, dans ce cas c'est lui qui commande l'accord : *Un peu d'animation était revenu au village.*

Règle N°9 : Dans le cas des participes passés qui sont en rapport avec deux antécédents joints par une conjonction de comparaison, nous avons deux possibilités.

Pour la première, le participe passé qui a pour objet direct le pronom relatif **que** en rapport avec deux antécédents joints par : **ainsi que, aussi bien que, autant que, comme, de même que, non moins que, non plus que, pas plus que**, etc. c'est le premier antécédent qui commande l'accord, s'il exprime l'idée dominante. La conjonction, dans ce cas, garde sa valeur comparative : *Ce n'est pas la gloire non plus que les honneurs qu'il a recherchée.*

Selon la deuxième possibilité, lorsque les deux antécédents sont joints par : **moins que, plus que, non, et non, et non pas, plutôt que**, etc. c'est le premier seulement qui commande l'accord du participe passé. Le second se rapporte à un verbe sous-entendu : *c'est son mérite, non sa naissance, qu'on a considéré.*

Règle N°10 : Quand le participe passé est en rapport avec deux antécédents joints par « **ou** » ou par « **ni** » il faut appliquer les règles de l'accord du verbe ayant deux sujets joints par « **ou** » ou par « **ni** » qui dit que l'accord du participe passé dépend de l'intention de celui qui parle ou qui écrit ; il peut aussi dépendre du sens : *ce n'est ni l'or ni la grandeur que cet homme a recherchée.*

Les exceptions de la règle : Cette règle contient deux exceptions.

Première exception : L'accord est commandé par les deux antécédents si celui qui écrit a l'intention d'additionner les deux antécédents : *La peur ou la misère, que les moralistes ont considérées comme restreignant notre liberté.*

Deuxième exception : Dans certains cas, l'accord est commandé par le second antécédent si l'idée de disjonction est imposée par le sens : *C'est son salut ou sa perte qu'il a risquée.*

Règle N°11 : Pour les participes passés en rapports avec **(un) e des, (un) e de** nous avons les situations suivantes.

Quand le participe passé a pour objet direct le relatif **que**, en rapport avec **un(e) des, un(e) de**, l'accord est souvent commandé par le nom pluriel, car dans la plupart des cas, il s'agit d'une action passant sur tous les êtres ou objets du groupe dont on parle : *Je vous rapporte un des livres que vous m'avez prêtés.*

Selon la deuxième possibilité, si l'action se déroule sur un seul des êtres ou objets dont il est question l'accord est commandé par **un(e)** et le nom singulier qu'on a dans la pensée : *Un des habitants que la faveur populaire avait choisi pour chef de l'entreprise.*

Les exceptions de la règle : Cette règle comporte deux exceptions.

Première exception : lorsque le participe passé est en rapport avec « **un de ceux que** », « **une de celles que** » ceux sont **ceux** et **celles** qui commandent l'accord : *voici un de ceux que vous avez sauvés.*

Deuxième exception : lorsque le participe passé est en rapport avec **un(e) de (s) que** c'est, généralement, le nom pluriel qui commande l'accord : *C'est une des plus belles actions qu'il a faites.*

Règle N°12 : Lorsque le participe passé est conjugué avec l'auxiliaire « avoir » et suivi d'un infinitif nous avons deux règles qui apparaissent que voici :

Selon la première règle, le participe passé suivi d'un infinitif pur ou prépositionnel est variable lorsque le pronom qui précède le participe passé est à la fois sujet de l'infinitif et objet direct du participe passé : *Les violonistes que j'ai entendus jouer.*

Exception de la règle : Nous parlons d'accord du participe passé dans le cas de certains verbes de perception comme **apercevoir, écouter, entendre, regarder, sentir, voir** et de quelques autres comme **envoyer, laisser, mener**. Les participes passés de ces verbes lorsqu'ils sont suivis d'infinitif pur, sont variables : *Je les ai entendus parler de cette affaire.*

Pour la deuxième règle, le participe passé reste invariable lorsque le pronom objet direct qui le précède est celui de l'infinitif : *Les airs que j'ai entendu jouer.*

Pour pouvoir identifier, facilement, si le pronom objet direct se rapporte à l'infinitif ou au participe passé, nous avons quatre moyens pratiques que voici :

Le premier moyen consiste à intercaler le pronom entre le participe passé et l'infinitif en tournant celui-ci soit par le participe présent : *j'ai vu la fille pleurant*, ou par une proposition relative à l'imparfait : *j'ai vu que la fille pleurait*, soit en se servant de l'expression **en train de** : *j'ai vu la fille en train de pleurer*, si la phrase garde son sens il faut accorder le participe passé.

Pour le deuxième moyen, si l'infinitif est suivi ou peut être suivi d'un complément d'agent introduit par la préposition **par**, dans ce cas, le participe

passé reste invariable : *Ces arbres je les ai vu abattre (par le bûcheron)*. Dans le troisième moyen, si le pronom objet direct représente l'être qui fait l'action, sachant que cette dernière est marquée par l'infinitif, dans ce cas, le participe passé est invariable : *Les garçons que j'ai vu courir*.

Pour le quatrième moyen, si l'infinitif a un objet direct le participe passé s'accorde : *Ces bûcherons je les ai vus abattre des arbres*.

Exceptions de la règle : Cette règle contient cinq exceptions.

Première exception : Le participe passé **fait** suivi d'un infinitif reste toujours invariable : *les filles que ces propos ont fait rougir*.

Deuxième exception : Le participe passé **laissé** suivi d'un infinitif forme avec lui une locution où rien n'est intercalé, dans ce cas le participe passé reste invariable : *Ramasse les feuilles que tu a laissé tomber*.

Troisième exception : Les participes passés qui marquent l'opinion ou la déclaration comme **affirmé, assuré, cru, dit, espéré, estimé, nié, pensé, prétendu**, et suivi d'un infinitif, sont invariables : *ces lettres, que vous m'avez dit être de madame d'Ange*.

Quatrième exception : **eu, donné et laissé** ces participes passés lorsqu'ils sont suivis d'un infinitif introduit par **à** sont invariables quand le sens indique que le pronom complément doit être rapporté non au participe mais à l'infinitif : *les difficultés qu'il a eues à surmonter*.

Cinquième exception : lorsque le participe passé est suivi d'un infinitif et précédé de l'adverbe pronominal « en » il reste invariable : *Hélas, que j'en ai vu mourir de jeunes filles*.

Règle N°13 : Pour le participe passé précédé de « en », nous avons deux règles.

Selon la première règle, le participe passé qui est précédé de l'adverbe pronominal **en** reste invariable dans la mesure où **en** est un neutre partitif qui signifie **de cela, une partie de cela** et qu'il n'est non pas un objet direct du participe passé mais un complément déterminatif du nom **partie** : *Voyez ces fleurs, en avez vous cueilli ?*

Les exceptions de la règle : Cette règle contient deux exceptions

Première exception : Cette règle est précaire car **en** est parfois senti comme un complément d'objet partitif dont le genre et le nombre sont ceux du nom représenté. Dans ce cas, le participe s'accorde : *Ces ordres s'il m'en a donnés, ne me sont pas parvenus.*

Deuxième exception: dans le genre de phrases qui suit l'accord est commandé par le pronom objet direct qui suit et non pas par **en** : *Il rejette les souvenirs qu'il en a vécus.*

Selon la deuxième règle, lorsque dans la proposition où **en** figure, le participe passé reste invariable parce qu'il est associé à un adverbe de quantité **peu, beaucoup, tant, trop, plus** ayant pour complément le pronom partitif **en** : *Pour des savants et des commentateurs, le seizième et le dix-septième siècle en avaient beaucoup produit.*

Exception de la règle : Une fois encore la règle est précaire car on peut trouver le participe accordé avec le nom représenté par **en** : *Des gens comme nous en avaient tant connus.*

Règle N°14 : Dans le cas du participe passé des verbes pronominaux, nous avons les trois situations suivantes :

Selon la première situation, le participe passé des verbes pronominaux réfléchis ou réciproques s'accorde avec le pronom réfléchi ayant la fonction d'objet direct : *Nous nous sommes dégagés de toute responsabilité.*

Les exceptions de la règle : Nous avons cinq exceptions pour cette règle.

Première exception : Dans certaines phrases, il y a un pronom réfléchi objet indirect à côté duquel se trouve un pronom objet direct qui commande l'accord : *Les pénitences qu'il s'est imposées*

Deuxième exception : Dans l'accord du participe d'un verbe pronominal suivi d'un infinitif, il suffit d'appliquer la douzième règle : *Elle s'était laissée mourir.*

Troisième exception : les verbes suivants : **se convenir, se mentir, se nuire, se parler, se plaire, se ressembler, se rire, se succéder, se suffire, s'en vouloir** leurs participes passés restent toujours invariables car ils ne peuvent jamais avoir d'objet direct. : *Ils se sont suffi à eux mêmes.*

Quatrième exception : Certains verbes transitifs comme assurer quelqu'un ou quelque chose offrent une construction double. Dans ce cas, lorsqu'ils sont dans une forme pronominale, il faut examiner si le pronom réfléchi est objet direct ou indirect : *Nous nous sommes assuré des vivres pour six mois.*

Cinquième exception : Lorsque le participe passé d'un verbe pronominal est suivi d'un attribut du pronom réfléchi, il s'accorde généralement avec ce pronom réfléchi : *Ils se sont crus des jurés chargés de condamner ou d'absoudre.*

La deuxième situation concerne le participe passé des verbes pronominaux avec un pronom censément préfixé ou agglutiné, sachant qu'il n'est ni objet direct ni objet indirect mais un simple morphème verbal. Dans ce cas il s'accorde avec le sujet : *Ils se sont souvenus de nos promesses.*

Exception de l'exception de la règle : Les participes passés des verbes **se rire, se plaire, se déplaire, se complaire** sont toujours invariables : *Ils se sont ri de tous ces projets.*

Selon la troisième situation, les participes passés des verbes pronominaux à sens passif s'accordent toujours avec le sujet. Ces livres se sont bien vendus.

Parmi les règles d'accord du participe passé que nous venons de présenter, il existe certaines d'entre elles qui ont une histoire. En effet, les règles du participe passé constituent un héritage qui remonte au seizième siècle. La règle actuelle de l'accord du participe passé employée avec l'auxiliaire avoir précédé d'un objet direct a été fixée par Clément MAROT en Italie à la renaissance « *en se fondant sur le principe de l'accord progressif (« le terme qui va devant ») et sur l'exemple de l'italien* »⁶⁵.

Cette règle a duré une longue période qui s'étend sur tout le long du seizième et le début du dix-septième siècle, cependant « *au XVII siècle, on ne fait plus l'accord avec le complément postposé (...). C'est également au XVII siècle que l'accord des participes passés des verbes pronominaux a attiré l'attention*

⁶⁵ RIEGEL, (M.), PELLAT, (.J) et RIOUL, (R). *Grammaire méthodique du français*, p.350.

des grammairiens qui l'ont rapproché de celui du participe passé des verbes employés avec avoir »⁶⁶.

Après la parution de plusieurs arrêtés comme celui de 1900, cet arrêté de tolérance précise que la règle tombe en désuétude, et celui du 26 février 1901 ; apparaissent en 1976 les tolérances grammaticales ou orthographiques. Un texte qui prône l'acceptation de cas limites où l'usage est rendu accessible en introduisant plusieurs tolérances signalées par les exceptions des règles. L'accord des participes passés des verbes pronominaux s'est fait uniquement avec le sujet, par la suite « *ils ont mis au point la règle raffinée et compliquée que presque personne n'est capable d'appliquer aujourd'hui »⁶⁷.*

c- Les concepts employés dans l'utilisation du participe passé

Face à ce grand nombre de règles, que nous venons de présenter, nous pouvons constater que l'apprenant, afin de maîtriser l'emploi du participe passé n'est pas uniquement contraint de retenir ce nombre colossal de règles mais il doit avant tout tenir compte du grand nombre de concepts qui interviennent dans l'emploi de cette structure grammaticale.

⁶⁶ BRISSAUD(C) et COGIS (D), L'accord du participe passé : Reconsidération d'un problème ancien à la lumière de données récentes sur l'acquisition, 2008, In <http://www.linguistiquefrancaise.org>, p.414.

⁶⁷ BRISSAUD(C) et COGIS (D), L'accord du participe passé : Reconsidération d'un problème ancien à la lumière de données récentes sur l'acquisition, 2008, In <http://www.linguistiquefrancaise.org>, p.414.

L'apprenant doit, de ce fait, connaître ce que c'est qu'un auxiliaire, un verbe transitif, un verbe intransitif, un complément d'objet direct, un complément d'objet indirect, un adjectif épithète, un adjectif attribut, la forme simple du verbe et la forme composée, la forme surcomposée, la forme passive et la forme active, les verbes pronominaux. La connaissance de ces concepts et leurs significations ne suffit pas, il faut aussi savoir les utiliser dans la phrase et comprendre leur fonctionnement.

d- La forme du participe passé

Lorsque nous parlons de la forme du participe passé nous entendons par là, la forme simple et la forme composée. La forme simple du participe passé s'obtient en combinant le verbe avec un seul auxiliaire et c'est ce que nous retrouvons dans les temps composés.

La forme composée du participe passé nous la retrouvons dans les temps surcomposés. Dans ce cas, nous avons à faire à deux participes passés sachant que le premier participe ne se combine jamais avec l'auxiliaire « être » mais toujours avec l'auxiliaire « avoir ». Les exemples suivants sont illustratifs : *Lorsque la vie nous a eu séparés. J'ai été frappé par cet évènement tragique.* Un problème d'accord apparaît au niveau de la forme surcomposée du participe passé, car certains ignorent quel est le participe passé qu'il faut accorder. Cependant la règle a montré que c'est, uniquement, le deuxième participe passé qui varie.

e- les marques du participe passé

. La marque du participe passé n'est pas la même pour tous les verbes « *Les participes passés sont formés pour la plupart à l'aide d'une voyelle dont le choix dépend de la conjugaison du verbe* »⁶⁸. Il convient de distinguer les différents cas de figures. Les verbes « être » et « avoir » font exception parce que leurs participes passés ne se forment pas à l'aide d'une voyelle mais changent complètement de forme.

Les verbes du premier groupe, en « er », forment leurs participes passés avec la voyelle « é ». Certains verbes du deuxième et troisième groupe qui ont leurs infinitifs respectivement en « ir » et en « ire », forment leurs participes passés en « i ». Pour certains verbes la voyelle « i » peut être suivie d'une consonne « t » ou « s », comme pour les verbes **écrire** et **acquérir** leurs participes passés sont : **écrit** et **acquis**.

D'autres verbes en « ir » et en « ire » forment leurs participes passés en « u » comme le verbe **courir**, son participe passé est **couru**. Les verbes du troisième groupe en « oir » et en « re » forment leurs participes passés avec la voyelle « u » mais d'autres avec la voyelle « i ».

Après avoir présenté la complexité du participe passé notamment les règles d'accord, nous procédons dans ce dernier chapitre, à l'exploitation des données recueillies dans le corpus pour analyser les écarts relevés dans les copies des élèves et spécialement les écarts liées à l'emploi du participe passé.

⁶⁸ RIEGEL, (M.), PELLAT, (.J) et RIOUL, (R). *Grammaire méthodique du français*, p.251.

Chapitre V- EXPLOITATION DU CORPUS

Dans l'exploitation du corpus, nous commençons par l'identification des écarts liés à l'emploi du participe passé qui se trouvent dans les copies de nos informateurs. Nous procédons, ensuite, à leur classement selon une grille puis nous passons à leur analyse. Avant de présenter notre analyse, il est nécessaire d'expliquer la grille de classement des écarts que nous adoptons.

Nous avons relevé dans le corpus 514 situations d'emploi du participe passé. Sur ce nombre, nous relevons 354 emplois erronés correspondant à 68.87% d'écarts sur l'ensemble. Après avoir identifié puis relevé tous les écarts liés à l'emploi du participe passé nous procédons à leur classement. Pour réaliser ce dernier, nous savons qu'il existe plusieurs possibilités dont la grille de classement typologique du BELC. Dans ce travail, nous utilisons notre propre grille de classement des écarts. Le critère sur lequel nous nous basons, dans le classement des écarts, est la structure grammaticale constituée d'un auxiliaire avec un radical verbal plus une désinence. Les éléments qui composent cette structure nous ont permis d'obtenir trois séries d'écarts.

La première série comporte tous les écarts qui relèvent des auxiliaires « être » et « avoir ». Cette liste est nommée « les écarts liés aux auxiliaires « être » et « avoir » ». La deuxième série englobe tous les écarts liés au radical verbal plus la désinence, appelée « les écarts liés au radical verbal plus la désinence ». La troisième série est composée des écarts qui se trouvent au niveau du complexe qui est composé de l'auxiliaire combiné avec le radical

verbal plus la désinence. Cette troisième liste nous l'avons nommée « les écarts liés au complexe « l'auxiliaire avec le radical verbal plus la désinence ». Cependant, avant de procéder à l'analyse des écarts, il est nécessaire de signaler que tout au long de l'analyse l'écart sera présenté en caractère gras et la forme correcte sera donnée entre parenthèses à côté de l'écart.

1- Les écarts liés aux auxiliaires « être » et « avoir »

Cette liste englobe tous les écarts qui relèvent des auxiliaires « être » et « avoir », elle est composée de 111 écarts sur un total de 354 écarts que nous retrouvons dans les situations suivantes :

a- Choix erroné dans l'emploi de « être » et de « avoir »

En langue française, il existe deux auxiliaires « être » et « avoir ». L'auxiliaire « être » s'emploie avec les verbes perfectifs qui expriment un mouvement ou un changement d'état. Quant à l'auxiliaire « avoir », il s'emploie avec la plupart des verbes transitifs et intransitifs. Nous avons relevé dans le corpus 79 écarts liés à l'emploi erroné des auxiliaires « être » et « avoir ». Le corpus nous offre les exemples suivants :

- on **est** (a) commencé les préparations de cette fete. (C12)
- on **est** (a) préparé beaucoup de gateaux. (C12)
- j'**ai** (suis) tombé en plaine saine. (C25)
- les femmes **sont** (ont) préparé le couscous. (C12)
- j'**ai** (suis) allé avec la famille. (C13)

A travers les exemples que nous venons de présenter nous observons que les élèves emploient l'auxiliaire « avoir » à la place de l'auxiliaire « être » et inversement. L'écart qui consiste à mettre un auxiliaire à la place d'un autre est dû essentiellement au choix que doivent faire les élèves. Face aux deux possibilités qui s'offrent, les élèves doivent choisir soit l'auxiliaire « avoir » soit l'auxiliaire « être ». De ce fait, ils ont 50% de chance pour choisir l'auxiliaire qui convient au verbe et 50% de risque de se tromper dans le choix de l'auxiliaire. Nous pouvons, également, attribuer cet écart au fait que les élèves ignorent la distribution des verbes en langue française. Certains verbes s'emploient avec l'auxiliaire « être » et d'autres s'emploient avec l'auxiliaire « avoir ». Les apprenants sont donc face à un problème de répartition des auxiliaires. Cet écart peut s'expliquer, également, par l'interférence linguistique. Les élèves dans le choix de l'auxiliaire à employer ont été influencés par leur langue maternelle. En effet, l'emploi d'un auxiliaire avec un verbe est une particularité propre à la langue française, une structure analogue à celle-ci n'existe pas en Kabyle.

b- Transcription graphique erronée de « être » et de « avoir »

Nous avons identifié dans le corpus 23 écarts liés à la transcription graphique erronée des auxiliaires « être » et « avoir ». Voici quelques exemples relevés dans le corpus :

- La marié **as** (a) retenu ses larmes avec force. (C 71)
- Tous le monde **ai** (est) ongoissé avant le départ de ma sœur. (C 66)
- et ils **on** (ont) invité les proches. (C 33)

- Voila le moment formidable qu'en a attendu **et** (est) arrivé. (C44)
- Ils **sans** (sont) tous partis tot. (C49)
- mon oncle on **à** (a) envoyé des invitations pour nos proches. (C1)

Nous constatons à travers ces exemples que dans l'emploi des auxiliaires « être » et « avoir », les élèves ont produit les unités suivantes: « **as, ai, et, on, sans** » à la place, respectivement, de « **a, est, est, ont, sont** ». Ce type d'écart est dû principalement à l'homophonie qui est définie comme : « *l'identité phonique entre deux ou plusieurs unités significatives, ou entre deux ou plusieurs signes graphiques appelés homophones.* »⁶⁹. Ces unités se prononcent et s'entendent de la même façon et s'écrivent de façon différente, ce qui pousse les élèves à produire ce type d'écart. Nous pouvons également expliquer cet écart par l'influence de l'oral sur l'écrit. Les élèves transcrivent graphiquement ces unités comme elles se prononcent car ils ont l'habitude de les entendre plus souvent qu'ils ne les lisent.

c- Formation d'un mot à partir de la contraction d'une unité grammaticale avec « avoir »

Nous avons relevé dans le corpus 6 écarts où un mot a été formé grâce à la combinaison d'une unité grammaticale avec l'auxiliaire « avoir ». Voici les occurrences relevées dans le corpus :

- Ce qui **ma** (m'a) vraiment touché (C 39).
- la première fete dans ma famille on **la** (l'a) commencée (C25).
- A présent le mari **la** (l'a) accompagnée (C 21).

⁶⁹ DUBOIS (J.), *Dictionnaire de linguistique*, édition Larousse-Borbas, 2001, p. 234.

- on **ma** (m'a) demandé d'aidé (C70).

Nous observons dans les exemples ci-dessus que les élèves n'ont pas mis l'apostrophe entre le pronom anaphorique et l'auxiliaire « avoir », au contraire ils les ont attachés, les considérant ainsi formant un même mot. Cet écart peut être expliqué par le phénomène d'agglutination qui est définie comme « *la fusion en une unité de deux ou plusieurs morphèmes originellement distincts, mais qui se trouvent fréquemment ensemble dans un syntagme* »⁷⁰. Cet écart peut être expliqué aussi par l'influence de l'oral sur l'écrit. Les élèves ne connaissent pas les éléments constitutifs de la phrase à savoir les pronoms complément d'objet direct « m' » et « l' » avec l'apostrophe ainsi que « a » de l'auxiliaire « avoir ». Puisque au niveau de la prononciation ces unités s'entendent attachées, les élèves les attachent aussi lors de la transcription graphique.

d- Formation d'un mot avec la contraction de la lettre « n » du pronom indéfini « on » avec « avoir »

Nous avons relevé dans le corpus 3 écarts où un mot a été formé avec la combinaison de la lettre « n » du pronom indéfini « on » avec l'auxiliaire « avoir ». Voici les occurrences relevées dans le corpus :

- On **na** (a) préparé les gateaux. (C 56)
- On **na** (a) tué le petit vœux. (C61)
- On **na** (a) eu notre part (C61)

⁷⁰ DUBOIS (J.), *Dictionnaire de linguistique*, édition Larousse, 1994, p. 25.

Nous observons à travers ces exemples que les élèves ont formé un mot qui n'existe pas dans la langue française en contractant la lettre « n » du pronom indéfini « on » avec l'auxiliaire « avoir » conjugué à la troisième personne du singulier. Nous pouvons expliquer cet écart par la liaison, qui est définie comme « l'insertion entre deux phonèmes vocalique d'un élément consonantique de soutien »⁷¹. Dans les occurrences, l'élément consonantique qui est inséré entre les deux phonèmes vocaliques [o] et [a] est le son [n]. Cet écart peut être aussi expliqué par l'influence de l'oral sur l'écrit. Au niveau de la prononciation les deux unités « n » et « a » s'entendent attachées, ce qui induit les élèves à les transcrire attachées.

2- Les écarts liés au radical verbal plus la désinence

Les écarts liés au radical verbal avec la désinence sont au nombre de 40 sur un ensemble de 354 écarts qui sont répartis selon les cas suivants.

a- Emploi d'un verbe à l'infinitif au lieu du participe passé

Lorsque l'auxiliaire « être » ou « avoir » est associé à un verbe, le radical de ce verbe est toujours pourvu d'une désinence de participe passé. Nous avons identifié dans le corpus 32 écarts où des verbes à l'infinitif sont mis à la place du participe passé. Voici les occurrences que nous offre le corpus :

- on a **dancer** (dansé) jusqu'à 3 heure du matin. (C62)
- il avait **préférer** (préféré) de rester à la maison. (C63)

⁷¹ DUBOIS (J.), *Dictionnaire de linguistique*, p. 284.

- en a **transporter** [transporté] tout les besoin. (C57)
- à la salle qui a **louer** (loué) mon cousin. (C57)
- et on a **décorer** (décoré) les voitures pour la mariée. (C39)
- les autres sont **rester** (restés) à la maison. (C39)
- on a bien **préparer** (préparé) ces truc (C20)

A travers ces exemples nous observons que les élèves utilisent, à la place du participe passé, des verbes à l'infinitif essentiellement les verbes du premier groupe. La cause de cet écart est essentiellement la complexité du système verbal français qui est caractérisé par l'irrégularité morphologique du verbe. Cette caractéristique propre au verbe français entraîne les élèves à recourir à un moyen plus facile, celui qui consiste à employer l'infinitif au lieu du participe passé. Cet écart peut être expliqué également par l'influence de l'oral sur l'écrit car les élèves transcrivent les sons tels qu'ils les entendent. Nous pouvons aussi dire que les élèves ont appliqué la règle grammaticale qui dit quand deux verbes se suivent le deuxième se met à l'infinitif, sachant que le premier verbe dans ce cas est l'auxiliaire.

b- Emploi d'un verbe conjugué à l'indicatif au lieu du participe passé

Le radical verbal qui est associé à un auxiliaire prend toujours la désinence du participe passé. Par contre, lorsque le radical verbal prend la désinence de l'imparfait ou bien du présent de l'indicatif, il ne se combine jamais avec un auxiliaire. Nous avons relevé dans le corpus 8 écarts liés à l'emploi de

désinences des temps du mode indicatif à la place de la désinence du participe passé. Voici les occurrences que nous offre le corpus :

- en suite on a **envoyait** (envoyé) les cartes d'invitation. (C41)
- j'ai **passait** (passé) presque tout levacance a se préparer. (C36)
- on a **commençait** (commencé) la préparation. (C04)
- a la matiné de la fete on a **préparez** (préparé) le couscous. (C37)
- j'ai **assistais** (assisté) à une fete. (C36)
- ma mère a **préparait** (préparé) le couscous (C36).

Nous observons à travers ces exemples que nos sujets emploient des désinences de l'imparfait de l'indicatif ou bien celles du présent de l'indicatif à la place de la désinence du participe passé. Cet écart peut s'expliquer par le fait que le mode indicatif est caractérisé par la variation de désinences. Les élèves ne connaissent pas l'emploi de ces désinences, ils choisissent alors d'utiliser celles qui se prononcent comme la désinence du participe passé. Nous pouvons également attribuer cet écart à l'orthographe française. Ce concept « *implique la reconnaissance d'une norme écrite par rapport à laquelle on juge l'adéquation des formes que réalisent des sujets écrivant une langue ; l'orthographe suppose que l'on distingue des formes correctes et des formes incorrectes dans une langue écrite ... Mais, en français, les signes graphiques correspondent à plusieurs phonèmes (ch représente [f] ou [k]) et un phonème peut être représenté par plusieurs signes graphiques : [o] est représenté par o, au, eau, ot, etc.* »⁷². Dans la langue française à un son

⁷² DUBOIS (J.), *Dictionnaire de linguistique*, p. 337.

correspondent plusieurs symboles graphiques. L'exemple qui convient le plus à ce type d'écart est celui du son [e] qui est représenté graphiquement par « ais, ait, ez ».

3- Les écarts liés au complexe « l'auxiliaire avec le radical verbal plus la désinence »

La troisième liste des écarts est composée de 203 occurrences sur un total de 354 écarts. Ces écarts sont liés au complexe constitué de l'auxiliaire avec la désinence du participe passé que prend le radical verbal. Le corpus nous renseigne sur les faits suivants :

a- Choix erroné de « être » et de « avoir » suivi d'un infinitif

Dans les temps composés, le verbe qui exprime un mouvement se combine avec l'auxiliaire « être » et les verbes transitifs et intransitifs s'emploient avec l'auxiliaire « avoir ». Dans les deux cas, le verbe est pourvu d'une désinence de participe passé. Nous avons relevé dans le corpus 10 écarts liés à l'emploi d'un auxiliaire à la place d'un autre suivi d'un verbe à l'infinitif. Voici quelques occurrences relevées dans le corpus :

- j'**ai tember** (suis tombé) en plain saine (C25)
- au matin on **a aller** (est allé) pour prendre la marié (C26)
- on **a venir** (est venu) à la fete (C40)
- la famille **sont commencer** (ont commencé) d'arriver (C27)

Les exemples ci-dessus sont caractérisés par un cumul de deux écarts qui sont déjà relevés séparément ailleurs. Le premier écart consiste dans l'emploi

erroné des auxiliaires « être » et « avoir ». Le deuxième consiste dans l'emploi d'un verbe à l'infinitif à la place du participe passé. Ces écarts étant présentés dans ce cas rassemblés, pour leurs explications nous vous renvoyons aux explications que nous avons présentées lorsque nous avons traité séparément leurs causes, et ce, afin d'éviter la répétition⁷³.

b- Accord effectué avec le sujet du participe passé employé avec « avoir » au lieu de « être »

Les verbes qui expriment un mouvement ou un changement d'état s'emploient avec l'auxiliaire « être ». Les participes passés de ces verbes s'accordent en genre et en nombre avec le sujet. Nous avons relevé dans le corpus 11 écarts qui consistent à employer l'auxiliaire « avoir » à la place de l'auxiliaire « être » avec l'accord du participe passé. Voici les exemples que nous avons retenus :

- ils **ont venus** (sont venus) cherché la marie. (C29)
- les invités **ont arrivés** (sont arrivés). (C19)
- les hommes **avaient chargés** (étaient chargés). (C64)

Nous observons à travers ces exemples que les élèves n'ont pas utilisé l'auxiliaire qui convient aux verbes à savoir l'auxiliaire « être ». Ils ont employé l'auxiliaire « avoir ». Nous observons aussi que malgré l'emploi de l'auxiliaire « avoir », les élèves ont accordé le participe passé avec le sujet. La présence de l'accord, qui est défini comme « *le phénomène syntaxique par lequel par exemple, un nom ou un pronom donné exerce une contrainte formelle sur les*

⁷³ Voir à ce propos les pages 85-86 pour le premier écart et les pages 89-90 pour le deuxième écart.

pronoms qui le représentent, sur les verbes dont il est sujet, sur les adjectifs ou participes passés qui se rapportent à lui »⁷⁴, ainsi que l'emploi de l'auxiliaire « avoir » s'explique par le fait que les élèves ne savent pas dans quel cas il faut accorder le participe passé. Nous pouvons également expliquer cet écart par le choix que les élèves doivent faire entre l'auxiliaire « avoir » et l'auxiliaire « être ». Le choix de l'auxiliaire « être » ou « avoir » détermine si le participe passé doit s'accorder ou doit rester invariable.

c- Ecartés liés au participe passé employé avec « avoir »

Dans l'emploi du participe passé avec l'auxiliaire « avoir » nous avons relevé dans le corpus 74 occurrences réparties sur les cas suivants :

C1- Choix correct de l'auxiliaire « avoir » et accord effectué du participe passé avec le sujet

Le participe passé employé avec l'auxiliaire « avoir » reste invariable dans le cas où il n'a pas d'objet direct ou si cet objet direct est placé après le verbe. Nous avons relevé dans le corpus 41 écarts liés à l'accord erroné du participe passé construit avec l'auxiliaire « avoir ». Voici quelques exemples pour illustrer :

- elle a **préparée** (préparé) son trousseau. (C62).
- j'ai **passée** (passé) deux mois de vacances chez ma tante. (C57)
- notre association « ruzazus » a **organisée** (organisé). (C30)
- les jeunes ont **préparés** (préparé) le matériel qu'il le faut. (C09)

⁷⁴ DUBOIS (J.), *Dictionnaire de linguistique*, p. 05.

- nous avons **fétés** (fété) cet événement tous ensemble. (C45)
- ma famille a **préparée** (préparé). (C44)
- les femmes ont **préparées** (préparé) le couscous. (C45)

Dans les exemples que nous venons de proposer, nous observons que les élèves ont employé l’auxiliaire qui convient au verbe à savoir l’auxiliaire « avoir ». Nous constatons que chaque verbe est suivi d’un complément d’objet direct. Nous observons aussi que les élèves ont accordé le participe passé avec le sujet. Nous pouvons expliquer cet écart par le fait que les élèves ne connaissent pas la règle du participe passé employé avec l’auxiliaire « avoir ». Cet écart peut également s’expliquer par le fait que les élèves ont généralisé la règle d’accord du participe passé employé avec l’auxiliaire « être » qui consiste à accorder le participe passé avec le sujet.

C2- Choix correct de « avoir » et absence d’accord du participe passé précédé d’un complément d’objet direct

Le participe passé employé avec l’auxiliaire « avoir » s’accorde en genre et en nombre avec le complément d’objet direct quand celui-ci est placé avant le verbe. Nous avons relevé dans le corpus 18 occurrences où le participe passé est précédé d’un pronom anaphorique à construction directe. Le corpus nous offre les exemples suivants :

- quand le cortège est arrivé, la mariée je l’ai **vu** (vue) pleurer. (C71)
- quand ils sont arrivé, on les a **accueilli** (accueillis). (C08)
- les youyous des femmes qu’on a **entendu** (entendus) de loin. (C05)
- bien sur je les ai **aidé** (aidés). (C74)

- ma copine nous a **aidé** (aidée) (C45)

- voila la fete qu'on a **attendu** (attendue). (C44)

Les élèves, dans leurs phrases, ont fait précéder les participes passés de pronoms anaphoriques à construction directe. L'emploi de ces pronoms implique la présence, dans les phrases, d'un complément d'objet direct. Nous observons à première vue que les élèves avec l'emploi du pronom à construction directe n'ont pas accordé le participe passé. Nous pouvons attribuer cet écart au fait que les élèves ignorent le rôle que jouent, dans les phrases, les pronoms anaphoriques qui sont définis comme « *un procédé de style anaphorique qui permet la reprise d'une idée (ou d'un thème donné) en vue de son développement* »⁷⁵. Le rôle de ces pronoms leur permet de déterminer la règle d'accord du participe passé. Cet écart peut s'expliquer aussi par le fait que les élèves ignorent la règle d'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire « avoir » précédé d'un complément objet direct. Comme nous pouvons également attribuer cet écart à la complexité de la règle d'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire « avoir » précédé d'un complément d'objet direct.

C3 - Choix correct d'« avoir » et accord effectué du participe passé précédé d'un complément d'objet indirect

Le participe passé employé avec l'auxiliaire « avoir » reste invariable s'il est précédé d'un complément d'objet indirect. Nous avons relevé dans le corpus

⁷⁵ BOUGEOISE (M.), Dictionnaire de grammaire et des difficultés grammaticales, éditeur Armand Colin, Paris, 1996, p.44.

15 occurrences où le participe passé est précédé d'un pronom anaphorique à construction indirecte. Le corpus nous offre les exemples suivants :

- après tous les évènements que j'ai **assistés** (assisté). (C30)
- tout les villagois nous ont **partagés** (partagé) la joie. (C17)
- on lui a **organisée** (organisé) une grande fête. (C11)
- je leur ai **donnés** (donné) (C65)
- les filles lui avaient **préparées** (préparé). (C64)

Nous observons dans ces exemples que les élèves ont accordé le participe passé avec le complément d'objet indirect qui le précède. La première cause de cet écart peut être la complexité des règles d'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire « avoir » et précédé d'un complément d'objet direct ou indirect. La deuxième cause peut être le fait que les élèves ignorent la règle d'accord du participe employé avec l'auxiliaire « avoir » et précédé d'un complément d'objet direct ou indirect. Nous pouvons également expliquer cet écart par le fait que les élèves ne connaissent pas la différence entre un complément d'objet direct et un complément d'objet indirect. D'ailleurs ils ont pris le complément d'objet indirect pour le complément d'objet direct et ont ainsi accordé le participe passé.

d- Ecartés liés au participe passé employé avec « être »

La forme composée du verbe s'obtient en combinant un des auxiliaires en l'occurrence l'auxiliaire « être » avec le radical verbal. Ce dernier prend la désinence du participe passé. Le temps surcomposé est constitué de deux

auxiliaires, autrement dit il est constitué d'un auxiliaire dans sa forme composée avec la désinence de participe passé que prend le radical verbal. Nous avons identifié dans le corpus 78 occurrences, liées à l'emploi du participe passé avec l'auxiliaire « être », qui sont réparties selon les situations suivantes :

d1 - Choix correct de « être » et absence d'accord du participe passé dans la forme composée du verbe

Selon la règle de l'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire « être » dans la forme composée du verbe, le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le sujet. Nous avons relevé dans le corpus 31 écarts liés à l'absence de l'accord du participe passé dans la forme composée. Voici quelques exemples relevés dans le corpus :

- La fete est **organisé** (organisée). (C03)
- La fete est **terminé** (terminée). (C03)
- le marie et leur familles sont **arrivé** (arrivés). (C43)
- Les hommes sont aussi **réveillé** (réveillés). (C33)
- la fete est **terminé** (terminée).(C3)
- les invités sont **arrivé** (arrivés). (C26)

Dans les exemples ci-dessus, les élèves ont utilisé l'auxiliaire qui convient au verbe en l'occurrence l'auxiliaire « être », toutefois les participes passés sont restés invariables. Nous pouvons dire que cet écart est dû au fait que les élèves ne connaissent pas la règle d'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire « être ». Cet écart peut s'expliquer aussi par le fait que les élèves

ont généralisé la règle d'accord du participe passé construit avec l'auxiliaire « avoir » qui consiste à laisser le participe passé invariable.

d2 - Choix correct de « être » et absence d'accord du participe passé dans la forme surcomposée du verbe

Dans les formes surcomposées du verbe l'usage est de n'accorder que le deuxième participe passé. Nous avons relevé dans le corpus 12 écarts liés à l'absence d'accord du participe passé dans la forme surcomposée du verbe.

Voici les occurrences que nous offre le corpus :

- Plusieurs villages ont été **visité** (visités). (C30)
- Les familles ont été **invité** (invités) une semaine à l'avance (C50)
- Elle avait été bien **maquillé** (maquillée) par la coiffeuse. (C65)
- On fait des fêtes comme celle-ci qui a été **organisé** (organisée). (C50)

Dans les exemples ci-dessus nous observons la présence de deux participes passés dans chaque phrase. Le premier participe passé est celui de l'auxiliaire « être » qui est combiné avec l'auxiliaire « avoir » pour obtenir la forme composée. Nous observons également que dans chaque exemple le deuxième participe passé est invariable. Nous pouvons dire que cet écart est dû à la complexité des règles d'accord du participe passé dans la forme surcomposée du verbe. Il y a lieu également d'attribuer cet écart au fait que les élèves ignorent la règle d'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire « être » dans la forme surcomposée du verbe. Comme nous pouvons attribuer cet écart à la présence de l'auxiliaire « avoir » dans les phrases ce qui a amené les élèves à appliquer la règle d'accord du participe

passé, employé avec cet auxiliaire. Ils ont laissé ainsi le deuxième participe passé invariable. Cet écart peut s'expliquer, aussi, par le fait que les élèves étant face à deux participes passés, ils ignorent lequel des participes passés il faut accorder.

d3 - Choix correct de « être » et accord erroné du participe passé avec le sujet en nombre

Nous avons relevé dans le corpus 18 écarts liés à l'accord erroné en nombre du participe passé. Voici quelques exemples que nous offre le corpus :

- le jour de la fête c'est tous le monde qui est **arrivés** (arrivé). (C20)
- un groupe était **chargés** (chargé) de décorer la maison. (C30)
- la nuit la famille du marié est **venues** (venue) pour le hini. (C21)
- On est **partis** (parti) pour acheter. (C50)
- le couple est **allés** (allé) au lune de mièl à Bejaia. (C78)
- la famille du mari est **arrivés** (arrivée) (C12)

Nous observons à travers ces occurrences que le participe passé porte la marque du pluriel « s ». Il est accordé en nombre avec le sujet qui est au singulier. L'accord erroné du participe passé conjugué avec l'auxiliaire « être » peut être expliqué par la syllepse car « *il y a syllepse lorsque l'accord, au lieu de se régler avec la catégorie morphologique, se fait d'après la valeur sémantique* »⁷⁶. Autrement dit, les élèves sont face à un mot grammaticalement singulier et sémantiquement pluriel, sachant que dans ce

⁷⁶ FREI, (H.), *Grammaire des fautes*, édition librairie Paul Geuthner, Paris, 1929, p. 60.

type d'écart ils ont tenu compte uniquement du contenu sémantique pour accorder le participe passé.

d4 - Choix correct de « être » et accord erroné du participe passé en genre avec le sujet

Nous avons relevé dans le corpus 9 participes passés accordés en genre.

Voici quelques exemples :

- les gateaux étaient **réussies** (réussis). (C50)
- le mariage était **terminée** (terminé) dans la joie. (C24)
- quand ils sont **arrivées** (arrivés). (C08)
- le jour de la fete est **arrivée** (arrivé). (C34)

Dans les exemples ci-dessus les élèves rajoutent la marque « e » du genre féminin au participe passé sachant que le sujet du verbe est au masculin. Les apprenants ont tendance à accorder le participe passé en genre. Cet écart peut s'expliquer par le fait que les élèves ignorent quand il faut employer les marques du nombre. Nous pouvons aussi expliquer cet écart par le phénomène d'interférence. Si nous prenons les deux premiers exemples ci-dessus, les noms « gateaux, mariage » sont des noms féminins en kabyle alors qu'en français ils désignent des noms masculins. Les élèves ont dû se baser sur le genre en kabyle pour accorder le participe passé.

d5 - Choix correct de « être » et accord erroné du participe passé en genre et en nombre avec le sujet

Nous avons aussi relevé dans le corpus 8 participes passés accordés en genre et en nombre dont voici quelques exemples :

- Le père de la marié est **sorties** (sorti) de la maison. (C71)
- Mon oncle était **émues** (ému). (C63)
- les hommes sont aussi **réveillée** (réveillés). (C33)
- mon ami est **venue** (venu) le jour de la fete. (C53)

A travers ces exemples nous observons que les élèves accordent le participe passé en ajoutant un « s » au sujet qui est au singulier et un « e » au sujet lorsqu'il est au masculin. Nous observons aussi que les élèves omettent de mettre la marque du pluriel « s » au sujet quand il est au pluriel. Cet écart peut s'expliquer par le fait que les élèves ne savent pas dans quelle situation il faut employer les marques du genre et du nombre que doit prendre le participe passé dans l'accord.

e- Ecartés liés aux participes passés des verbes pronominaux

Selon le dictionnaire de linguistique, les verbes pronominaux, en français, sont définis comme : «*les verbes précédés d'un pronom réfléchi (se, me, te, nous, vous) de même personne que le sujet du verbe* »⁷⁷. Dans les verbes pronominaux nous distinguons les groupes suivants :

- 1- les verbes essentiellement pronominaux sont tous les verbes qui admettent la seule construction possible. Le pronom réfléchi fait partie intégrante du verbe qui ne connaît pas de forme simple.
- 2- Les verbes réciproques ou réfléchis sont tous les verbes dont la fonction du pronom réfléchi est celle de complément d'objet.

⁷⁷ DUBOIS (J.), *Dictionnaire de linguistique*, p. 383.

3- Les verbes pronominaux à sens passifs se caractérisent par l'impossibilité d'une lecture réfléchie ou réciproque. Ces verbes se fondent sur le fait que la construction pronominale entretient avec la phrase active le même rapport qu'avec la phrase passive.

Nous avons relevé dans le corpus 15 écarts liés aux participes passés des verbes pronominaux qui se répartissent sur les faits suivants :

e1 - Choix correct de « être » et absence d'accord du participe passé des verbes essentiellement pronominaux

Le participe passé des verbes essentiellement pronominaux s'accordent en genre et en nombre avec le sujet du verbe.

Nous retenons du corpus 2 participes passés des verbes essentiellement pronominaux. Voici les exemples que nous avons relevés dans le corpus :

- la mère s'est **évanoui** (évanouie). (C52)
- la marié s'est **absenté** (absentée) et à laisser un manque. (C52)

Nos sujets ont utilisé un nombre très réduit de verbes essentiellement pronominaux dont les participes passés restent invariables. A première vue, nous pouvons attribuer cet écart à la complexité de la règle d'accord du participe passé des verbes pronominaux. Cet écart est peut être dû aussi au fait que les élèves ignorent la règle d'accord du participe passé des verbes essentiellement pronominaux. Nous pouvons également attribuer cet écart à la complexité de la construction pronominale. Les élèves n'arrivent pas à identifier les verbes essentiellement pronominaux.

**e2 - Choix correct de « être » et accord erroné du participe
passé des verbes pronominaux réfléchis ou réciproques**

Les participes passés des verbes pronominaux réfléchis ou réciproques s'accordent avec le pronom réfléchi ayant la fonction d'objet direct. Dans le cas où celui-ci a la fonction d'objet indirect, les participes passés peuvent s'accorder avec un objet direct antéposé ou rester invariable. Dans le cas de l'accord erroné des participes passés des verbes réfléchis ou réciproques, nous avons relevé dans le corpus 7 occurrences. Voici quelques exemples pour illustrer ce fait :

- Les mariés se sont **échangés** (échangé) les bagues. (C71)
- Elle s'est **demandée** (demandé) pourquoi le cortège tarde. (C59)
- la mariée s'est **lavée** (lavé) le visage après les larmes. (C71)

Dans les exemples ci-dessus nous observons que les élèves ont accordé les participes passés en genre et en nombre avec le sujet. Cet écart peut être expliqué par la complexité des règles d'accord du participe passé des verbes pronominaux. Nous pouvons également dire que les élèves ont généralisé la règle d'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire «être» qui consiste à accorder le participe passé avec le sujet. Nous pouvons aussi attribuer cet écart à la fonction du pronom réfléchi qui est, dans ces phrases, celle de complément d'objet indirect pris pour un complément d'objet direct. Cet écart peut être expliqué par la complexité de la construction des verbes pronominaux. De ce fait, les élèves ne distinguent pas entre les trois

catégories des verbes pronominaux existantes pour pouvoir déterminer la règle d'accord qui convient.

e3 - Choix correct de « être » et absence d'accord du participe passé des verbes pronominaux réciproques ou réfléchis

Nous avons relevé dans le corpus 6 participes passés des verbes pronominaux à sens réfléchi ou réciproque. Voici quelques exemples:

- La mariée s'est **retourné** (retournée) pour voir sa mère. (C71)
- Ma mère s'est **blessé** (blessée) au doigt. (C50)
- La fête s'est **achevé** (achevée) avec une satisfaction. (C05)

Dans les exemples ci-dessus, les participes passés doivent être accordés avec le pronom réfléchi dont la fonction est celle de complément d'objet direct. Cependant nous observons que les élèves ont omis de faire l'accord.

Nous pouvons expliquer cet écart par le fait que les élèves ignorent la règle de l'accord des participes passés des verbes pronominaux réfléchis ou réciproques. Il y a lieu d'attribuer cet écart à la complexité des règles d'accord du participe passé des verbes pronominaux. L'omission de l'accord du participe passé peut s'expliquer par le fait que les élèves ont mal identifié la fonction du pronom réfléchi qui est celle de complément d'objet direct. Cet écart peut s'expliquer également par la complexité de la construction des verbes pronominaux. De ce fait, les élèves ont des difficultés à classer le verbe pronominal dans un des trois groupes.

f- Accord erroné du participe passé employé seul

Nous avons identifié dans le corpus 15 écarts liés à l'emploi du participe passé sans auxiliaire. Ces écarts sont distribués selon les cas suivants :

f1 - Accord erroné avec le nom du participe passé employé seul ayant la valeur d'un adjectif épithète

Le participe passé employé seul peut jouer le rôle d'un adjectif épithète dans ce cas, il s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte.

Nous avons relevé dans le corpus 9 écarts liés à l'accord erroné du participe passé employé seul ayant la valeur d'un adjectif épithète. Voici les exemples que nous avons relevés dans le corpus :

- Notre village **connue** (connu) pour ses festivités. (C30).
- C'était le moment **attendue** (attendu) (C33).
- Des souvenirs **gravées** (gravés) dans ma tête. (C01)
- Comme celle-ci qui a été organisé l'été **passée** (passé). (C09)

Dans les exemples que nous avons relevés dans le corpus, nous observons que les élèves ont accordé l'adjectif, cet accord s'est fait de manière erronée. Nous pouvons expliquer les deux premiers exemples par l'interférence. Les noms « moment, village » en kabyle sont des noms féminins [əaswiɛə], [əadare]. Nous pouvons, de ce fait, supposer que les élèves ont utilisé le genre des mots correspondant en kabyle pour accorder le participe passé. Cet accord erroné peut être expliqué également par le fait que les élèves ne connaissent pas la règle d'accord du participe passé employé seul ayant la valeur d'un adjectif.

**f2- Absence d'accord du participe passé employé seul ayant
la valeur d'un adjectif épithète**

Nous avons relevé 6 occurrences qui sont caractérisées par l'absence de l'accord du participe passé employé seul ayant la valeur d'un adjectif épithète.

Voici quelques exemples que nous avons relevés dans le corpus :

- L'année **passé** (passé) ma famille a vécu un évènement. (C16).
- la saison **réservé** (réservée) aux fêtes. (C25).
- la marié **arivé** (arrivée) chez elle le 2eme jour de la fête. (C31)

Dans les exemples que nous venons de proposer nous observons que les participes passés sont restés invariables. Cet écart peut s'expliquer par le fait que les élèves ignorent la règle d'accord du participe passé employé seul ayant la valeur d'un adjectif épithète. Nous pouvons également attribuer cet écart à l'influence de la langue maternelle, essentiellement dans le premier exemple. En effet, l'omission de la marque du féminin « e » est due au fait qu'en kabyle le nom « année » est un nom masculin, c'est pour cette raison que les élèves n'ont pas ajouté la marque de féminin pour l'adjectif « passé ».

CONCLUSION

L'exploitation des données nous a permis de rendre compte des difficultés liées à l'utilisation du participe passé. Ces dernières sont relevées au niveau des auxiliaires « être » et « avoir ». Elles ont, également, été constatées au niveau du radical verbal plus la désinence. Comme nous avons identifié des écarts liés au complexe composé de l'auxiliaire avec le radical verbal plus la désinence.

Les causes de ces difficultés sont nombreuses. Nous signalons, au commencement, celles qui sont relatives à la complexité du système verbal français. En effet, Le verbe français présente plusieurs caractéristiques dont l'irrégularité morphologique qui apparaît dans la conjugaison. C'est justement à cause de cette irrégularité que les élèves préfèrent employer l'infinitif à la place du participe passé.

En outre, la variation des formes du verbe en langue française implique une variation de désinences. Ces désinences nous renseignent sur la personne, le nombre, le temps et le mode. Quelques unes de ces désinences se prononcent comme la désinence du participe passé, essentiellement celles des verbes du premier groupe, ce qui induit les élèves à les employer à la place du participe passé. Le système verbal français est caractérisé aussi par l'existence des deux auxiliaires « être » et « avoir » dont la distribution est relativement fixée. Les verbes qui s'emploient avec l'auxiliaire « être » sont différents de ceux qui s'emploient avec l'auxiliaire « avoir ». La complexité apparaît dans le fait

d'avoir à choisir uniquement entre deux auxiliaires, ce qui augmente le risque de produire l'écart.

À travers la complexité du système verbal français apparaît la complexité du participe passé qui se traduit, entre autre, par la nécessité de maîtriser un grand nombre de notions. La complexité du participe passé est telle qu'il est difficile de le concevoir à la fois comme un élément appartenant à la classe du verbe mais qui joue parfois le rôle d'un adjectif. C'est donc cette particularité d'une catégorie qui est à cheval sur deux autres catégories qui caractérise, entre autres, la complexité du participe passé.

Le corpus a montré que dans les difficultés de l'usage du participe passé l'application des règles d'accord reste la tâche la plus ardue. En effet, les élèves sont invités à connaître le grand nombre de règles à savoir les trois règles générales et les quatorze règles particulières. Sachant que toutes ces règles, à l'exception de deux, comportent des exceptions et parfois une exception contient à son tour une autre exception. Cette caractéristique propre au participe passé induit les élèves davantage à se tromper dans le choix de la règle à appliquer. L'application de ces règles fait appel à la connaissance de la structure du verbe et des éléments qui l'entourent comme le sujet, le complément d'objet direct et le complément d'objet indirect. La position de ces éléments dans la phrase commande l'accord ou l'absence de l'accord du participe passé. La construction des verbes pronominaux et la diversité des groupes de ces verbes caractérisent aussi la complexité des règles d'accord de leurs participes passés, étant donné que la règle diffère d'un groupe à

l'autre. La fonction du pronom réfléchi est également décisive dans la détermination de la règle d'accord.

L'exploitation du corpus nous a permis de constater qu'un nombre d'écarts est dû à divers phénomènes dont l'homophonie constatée au niveau des auxiliaires « être » et « avoir ». L'emploi des homophones s'explique par la prononciation identique de chaque auxiliaire avec quelques pronoms personnels lors de la conjugaison. Ils présentent également une ressemblance phonique avec d'autres unités grammaticales. Cependant la différence apparaît au niveau de la nature grammaticale, du sens et de l'orthographe. Parmi les causes de l'accord erroné du participe passé, une est attribuée à la syllepse. Ce dernier est un phénomène où l'accord se règle d'après la valeur sémantique au lieu de la grammaire. Les élèves règlent l'accord du participe passé en tenant compte du caractère de pluralité du sujet. L'agglutination et la liaison sont des phénomènes à l'origine de certains écarts. Les élèves forment des mots existants, comme les pronoms possessifs, qui ne sont pas à leur endroit dans la phrase ou des mots qui n'existent pas dans la langue française. Cette formation de mot en contractant deux unités distinctes, qui doivent, normalement, fonctionner indépendamment dans la phrase, provient du fait que les élèves écrivent peu la langue française.

Toutes les difficultés, liées à l'emploi du participe passé, que nous avons énumérées sont aussi le reflet de connaissances restreintes engendrées par l'enseignement de la grammaire en Algérie. Avec les programmes officiels du français, dans les différents paliers qui composent l'école algérienne, les

leçons de grammaire qui traitent du participe passé n'abordent cette structure grammaticale que de façon globale. Ce fait se traduit par deux réalités constatées à travers le corpus. La première consiste dans l'emploi limité des règles du participe passé par les élèves, ce qui explique que la totalité de ces règles, nous entendons par là les trois règles générales et les quatorze règles particulières, ne sont pas prévues dans le programme des différents paliers. La seconde réalité concerne l'ignorance de l'emploi du participe passé et plus particulièrement les règles d'accord. Cette ignorance est intrinsèquement liée à l'enseignement des notions de grammaire qui interviennent dans l'emploi du participe passé. L'analyse a aussi montré qu'un nombre d'écarts liés à l'emploi du participe passé est dû à l'influence de la langue maternelle des informateurs. En effet, nous avons constaté des interférences entre les deux langues. Celles-ci se manifestent dans le choix de l'auxiliaire à utiliser, une catégorie qui n'existe pas en kabyle ce qui fait que les élèves l'utilisent mal. Au niveau de l'accord du participe passé, l'exploitation des données a montré que les élèves accordent le participe passé en se basant sur le genre correspondant en kabyle.

Nous avons constaté, à travers l'analyse du corpus, que certains écarts liés à l'accord du participe passé étaient dus à la généralisation de quelques règles d'accord. Les élèves avaient tendance à employer une règle d'accord du participe passé en procédant par analogie à une autre règle. Nous avons constaté, à travers l'analyse, qu'il y a des causes autres que celles déjà citées, elles relèvent de l'environnement des élèves dont l'influence de l'oral sur

l'écrit. En effet, les élèves transcrivent les sons comme ils les entendent. Ce fait se traduit par la distorsion qui existe entre certains systèmes de marque de l'oral et des systèmes correspondants de l'écrit. Par ailleurs, les élèves ont plus l'habitude de parler la langue française qu'ils ne l'écrivent ou la lisent. L'orthographe française est à l'origine des écarts produits par les élèves. La représentation d'un son par plusieurs signes graphiques est une particularité qui caractérise la langue française et qui échappe aux élèves en raison du manque de lecture. Les élèves lisent peu ou pas en langue française et écrivent encore moins cette langue. L'absence de ces activités de lecture et d'écriture engendre inéluctablement une mauvaise maîtrise sinon une absence de maîtrise de l'orthographe.

Au terme de ce travail, il en résulte qu'en premier lieu, la complexité de la langue française est à l'origine des écarts liés à l'emploi du participe passé. Vient par la suite l'enseignement de la grammaire française tel que dispensé dans les successifs paliers de l'enseignement, et enfin l'influence de la langue maternelle, le kabyle, sur l'utilisation du participe passé. Cependant, il existe des écarts qui ne sont pas dus aux trois hypothèses émises mais relèvent complètement d'autres facteurs extérieurs que nous n'avons pas prévus dans ce travail.

BIBLIOGRAPHIE

1- Ouvrages :

- BENMAYOUF (Y.), *Renouvellement social, Renouvellement langagier dans l'Algérie d'aujourd'hui*, édition L'harmattan, Paris, 2008.
- BESSE (H.) et PORQUIER (R.), *Grammaire et didactique des langues*, édition Didier, Paris, 1991.
- BLANC (M.) HAMERS (J.F.), *Bilinguisme et bilingualité*, éditeur Pierre MARGADA, Paris, 1983
- BOUKELSOUS (S.), *Grammaire du verbe : guide de grammaire à l'usage de tous*, édition ENAL, Alger, 1992
- BOUGUERRA (T.), *didactique de f.l.e dans le secondaire algérien*, édition OPU, Alger, 1991.
- CHAKER. (S.), *Manuel de linguistique berbère II, syntaxe et diachronie*, édition ENAG, Alger, 1996.
- DUBOIS (J.) et LAGANE (R.), *La nouvelle grammaire du français*, édition Larousse, Paris, 1973.
- LEGOFFIC (P.), *Grammaire de la phrase française*, Paris, 1993.
- ELUERD (R.), *Grammaire descriptive de la langue française : une grammaire pratique et complète*, éditeur Armand Colin, Paris, 2004.
- FREI (H.), *Grammaire des fautes*, édition librairie Paul Geuthner, Paris, 1929.
- FEVE (G.), *Le français scolaire en Algérie*, édition OPU, Alger, 1985.

- GREISSELS (D.), *Unités et catégories grammaticales*, édition Grenoble, 1979.
- GARDES-TAMINE (J.), *La grammaire : 2 syntaxe*, éditeur Armand colin, Paris, 1990.
- GARY-PRIEUR (M.N), *De la grammaire à la linguistique : L'étude de la phrase*, éditeur Armand Colin, Paris, 1985.
- GUILLAUME (G.), *Temps et verbe : théorie des aspects, des modes et des temps suivi de : L'architecture du temps dans les langues classiques*, édition Librairie Honore Chompion, Paris, 1984.
- LABOV (W), *la sociolinguistique*, édition Minuit, Paris, 1976.
- MAHMOUDIAN (M.), *Pour enseigner le Français*, édition PUF, Paris, 1976.
- MARTINET (A.), *Grammaire fonctionnelle du français*, édition Didier-Crédif, Paris, 1979.
- RIEGEL (M.), PELLAT (J.) et RIOUL (R.), *Grammaire méthodique du français*, édition PUF, Paris, 1994.
- SAUSSURE (F.), *Cours de linguistique générale*,
- TALEB IBRAHIMI (K.), *Les algériens et leur (s) langues : Eléments pour une approche sociologique de la société algérienne*, El hikma, Alger, 1995.
- TOURATIER (C.), *Le système verbal français*, éditeurs Masson et Armand Colin, Paris, 1996.

2- Documents :

- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, *Livre du maître*, édition IPN, Alger, 1988.
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, *Enseignement du français 7eme AF : Livre du professeur*, édition IPN, Alger, 1995
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, *Enseignement du français 8ème AF : Livre du professeur*, édition IPN, Alger, 1995
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, *Programme de français : enseignements secondaire 1ereA.S- 2emeAS- 3emeAS*, édition IPN, Alger, 1995

3- Ouvrages méthodologiques :

- BERTRAND (A.) et LENOBLE-PINSON (M.), *la rédaction scientifique*, Bruxelles, de Boock, 2005.
- BERTIER, (N.), *Les techniques d'enquête. Méthodes et exercices corrigés*, éditeur Armand Colin, coll. Cursus, 1998.
- GHGLIONE (R.) et MATALON (B.), *Enquêtes sociolinguistiques*, éditeur Armand Colin, Paris, 1991.
- QUIVY (R.) et CAMPENHOUDT (L.), *Manuel de recherche en sciences sociales*, édition Dunod, Paris, 1988.

4- Mémoires et thèses :

- BENMAYOUF(Y), *Le français des étudiants algérien, reflet et résultat d'une situation de contact de langues*, thèse de troisième cycle, Paris III, Sorbonne nouvelle, 1984.
- BENMAYOUF(Y), *L'arabe des cadre algériens : description linguistique*, Doctorat d'état, Sorbonne, Paris V, 2002.
- CHAKER (S.), *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie)*, syntaxe, thèse de linguistique pour le doctorat d'état, Université de Provence, 1983.
- MORSLY (D.), *Le français dans la réalité algérienne*, thèse de doctorat d'état, Université R.Descartes, Paris V, Sorbonne 1988.
- ZABOOT (T), *Un « code switching » algérien : le parler de Tizi-ouzou*, Volume I, thèse de doctorat, Paris, Sorbonne, 1990.
- ZABOOT (T.), *L'enseignement en Algérie avec l'avènement de l'école fondamentale polytechnique : Apprentissage du français langue étrangère*, Mémoire pour l'obtention du diplôme d'étude approfondies, Sorbonne, 1987.

5- Dictionnaires :

- ARRIVE (M.), GADET (F.), GALMICHE (M.), *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*, édition Flammarion, Paris, 1986.
- BOUGEOISE (M.), *Dictionnaire de grammaire et des difficultés grammaticales*, éditeur Armand colin, Paris, 1998.
- COSTE (D.) et GALLISSON (R.), *Dictionnaire de didactique des langues*, édition Librairie Hachette, Paris, 1976.

- DUBOIS (J.), *Dictionnaire de linguistique*, édition Larousse, 1994.

5- Articles :

- BENMESBAH (A.), *De grandes réformes sont en cours dans le système éducatif algériens dès la rentrée Le français en aura sa part*, 2003 <file://J\réforme.htm

- CHAKER (S.), *Quelques faits de grammaticalisation dans le système verbal Berbère*, article paru dans : Mémoires de la société de linguistique de Paris, n.s.v, 1997 (Grammaticalisation et reconstruction) p103-121.
<http://www.inalco.fr/crb/pages-html/webdoc/>

- FEROUKHI (D.), *Passé scolaire et impact sur les performances des élèves en fin de cycle secondaire : étude comparative entre établissement*, In : *Insaniyat*, n°06, CRASC, Oran, 1998, p 97-120.

- HADIBI (M.A.) et KINZI (A.), *Chroniques des travaux soutenus en post graduation au Département de langue et culture berbères de l'université de Tizi-Ouzou*. In : *Cahiers de recherche du centre Jacques Berque*, n°1, Centre de documentation, Rabat, 2004.

- MEKIDECHE (T.), *Rythmes scolaires d'élèves de l'école fondamentale algérienne*, In : *Insaniyat*, n°06, CRASC, Oran, 1998, p 69-83.

- RAHAL (S.), *La francophonie en Algérie : Mythe ou réalité ?* In : *Culture et langue la place des minorités*, Session n°6, université d'Alger, 2006,
[www.initiatives.refer.org/Initiatives-2001/ notes/sess610.htm](http://www.initiatives.refer.org/Initiatives-2001/notes/sess610.htm)

- RAVESTEIN (J.) et SENSEVY (G.), *Statuts de l'erreur dans la relation didactique*, n°54, Université de Provence, 1993-1994, <http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/floris/lmedidmath/>

6- Références sitographiques :

- VIOLI (N.), *Enquête sur les accords du participe passé auprès d'un public de collégiens suisses*, 2006, <http://www.ciip.ch/pages/home/DLF/fichiers/>

- BRISSAUD(C) et COGIS (D), L'accord du participe passé : Reconsidération d'un problème ancien à la lumière de données récentes sur l'acquisition, 2008, In [http// www.linguistiquefrancaise.org](http://www.linguistiquefrancaise.org)

ANNEXES

Annexe I :

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI TIZI-OUZOU

Faculté des lettres et des Sciences humaines

Département de français

Questionnaire adressé aux élèves de troisième année secondaire.

Filière :

I- Identité de l'élève :

Cochez dans la case à la réponse qui vous convient :

Sexe : masculin : féminin :

Age : 18-20 : 21 : autre :

II- niveau linguistique des élèves :

Cochez dans la case à la réponse qui vous convient.

A) quelle est votre langue maternelle ?

Kabyle : Arabe : français :

Avez vous plus d'une langue maternelle (deux ou trois) ?

OUI : NON :

Si oui dites lesquelles ?

.....
B) parlez vous français ?

OUI : NON ;

Si oui dites où : la maison : l'école : la rue :

 Comment : en public : en intimité :

 Avec qui : famille : ami : commerçant : autres :

III- Motivations :

Cochez la case à la réponse qui vous convient :

A) lisez vous ? OUI : NON :

 Si oui dites quoi ?

 Journaux : romans : magazines : autres :

 En quelle langue ?

 Français : arabe : kabyle :

 Comment ?

 Beaucoup : peu :

B) regardez vous la télévision ? OUI : NON :

 Si oui, les chaînes que vous aimez regarder sont elles :

 Arabophones : kabylophones : francophones :

 Comment les regardez vous ?

Beaucoup : peu :

C) écoutez vous la radio ? OUI : NON :

Si oui, quelles sont les chaînes que vous aimez écoutez ?

.....

Comment ? Beaucoup : peu :

D) aimez vous la langue française ? OUI : NON :

Justifiez votre réponse :

.....
.....
.....

Avez-vous du plaisir à apprendre la langue française ? OUI : NON :

Justifiez votre réponse :

.....
.....
.....

IV- Enseignement reçu :

A) Quand avez-vous commencé à apprendre la langue française ?

.....

B) Pendant combien d'années ?

.....

C) Les programmes de français répondent ils à vos attentes et à vos besoins ?

OUI : NON :

Justifiez votre réponse :

.....

V- Niveau scolaire des parents

Cochez la case à la réponse qui convient :

Père : analphabète : primaire : moyen : secondaire : supérieur :

Mère : analphabète : primaire : moyen : secondaire : supérieur :

Profession des parents :

Père :

Mère :

Annexe N°II :

Le corpus est composé de quatre vingt copies des élèves de troisième année secondaire, sur chaque copie nous avons mis un code composé de la lettre C renvoyant au mot classe avec le numéro correspondant à chaque copie. Nous présentons dix copies du corpus que voici :

CO1

15 jour avant le mariage de mon oncle,
on a envoyé des invitations pour nos proches qui
habitaient loin de chez nous, et le village a été
inviter 3 jour avant la fête. Et moi j'ai aidé ¹⁰⁷ mes tantes à faire des gâteaux et des bûches
par contre mon père et mes oncles sont occupés ¹⁰⁸
des achats des légumes la viande, et à organiser
les instruments de la music. ¹⁰⁹

Le 1^{er} jour de la fête, à l'après midi toutes
les femmes du village sont rassemblées à la maison,
elles ont leu du café et la limonade, mangent des
gâteaux et après boire et manger elles end dance
et à la fin de la journée c'est le tour des MR
hommes pour manger. Le soir tout le monde
est venus pour faire la vraie fête. écouter la
music, et danser et faire cause le hémé pour le marié ¹¹⁰

Le long demain c'est le 2^{ème} jour et le dernier
jour de la fête. on fait préparer les voitures et
les mettre des accessoires pour aller chercher
la marié et pour certains des gens c'est la fin
la fête. ¹¹¹

114

CS Parler d'un événement phare dans ma vie, ça serait sûrement la fête du mariage de mon frère.

D'abord, les préparations pour cet événement étaient un mois avant.

Pendant toute cette période, la cuisine était noyée de toute sorte d'ustensiles et d'ingrédients servant à ~~(préparer)~~ la préparation des gâteaux. De plus les femmes dans leur coin ^{ont} préparé du couscous et ~~l'ont étalé~~ pour qu'il se sèche à l'air libre.

Ensuite arriva le meilleur moment; la veille du jour de la fête, on a formé un groupe et on a épluché les carottes et les haricots verts.

Le matin du jour "J" les invités commencèrent à arriver, il y avait les gougous des femmes qu'on a entendus de loin et bien sûr les félicitations et les meilleurs vœux de bonheur pour mon frère.

Le soir, le moment qu'attendait tout le monde arriva - la musique et la danse - , tout le monde a dansé à tour de rôle. Le lendemain, on a préparé un long cortège de voitures pour ramener la mariée. Revenant, la mariée devait accomplir quelques rituels comme jeter des gâteaux par dessus sa tête ou encore prendre dans ses bras tous les bébés de la famille.

La fête ^{s'est} achevée avec une satisfaction des deux familles.

Un jour après, c'était le grand ménage à la maison, car tout était

C09

Au mois d'été, est chaque année dans mon village
On fait des fêtes. Comme celle ci qui a été
organisée l'été passée spécialement pour ceux
qui ont eu ^{5.317} donc leur vie d'étude.

À debut de mois de juin, à la sortie d'école,
les jeunes ont préparés le matériel qu'il le
fait, comme les instruments musicaux, les cadeaux,
les nourriture comme les gâteaux et les jus
Comme ils ont préparés le lieu de la fête dans
l'école prémière donc à l'association Culturel
Lokan Djacot.

Après les résultats de tous les élèves et étudiants,
et la liste a été prête, la fête se commence
à 9 heures de soir avec la distribution des
gâteaux et des jus. Ensuite un peu de proverbes
Après la félicitation de ceux qui ont eus le
sixième, le B.E.F., le BAC, la licence, le
le doctorat, le magistère et autres réussites,
Après tout ça, ils se chantent et dansent
jusqu'à 2 heures de matin.

Enfin, chacun va à sa maison plein de
joie et de fierté. C'était vraiment magnifique

C 12

- L'été passé j'ai assisté a un mariage de ma cousine a ^{2ⁱⁿ} on est commencé les préparations a cette fête depuis ^(1^{er}) un mois avant. On est préparé beaucoup de gâteau puis on est a organisé la maison, après on a acheté tous ^{ce} ce qui est nécessaire et le ^{2^{es}} jour. les femmes sont préparé le couscous après le ^{de} 2^{eme} jour la marié fait un tastera après la famille de mari est arrosés et prendre la marié puis on est allés dans un courtage très bien ^{et} puis quant on arrivé la marié elle a tirée des bonbon et j'ai ramasser ^{2^{es}} seulement la fête est terminée et j'étais contente.

(2)

C 25

L'été est la saison reservé aux fêtes
surtout les fêtes de ^{no} mariage est ce se
passent toujours de la même manier
mais cette fois ça passe pas de la même
façon car si le mariage de mon frère
est tellement que si la première fête
dans ma famille on la commence
avant le temps. 217

On a commencé la préparation
pour cette fête ²¹⁷ par le nettoyage de la maison
et les bricole est avant une semaine on a
commencé à unir les gens on commençant
²¹⁷ par la famille, et un jour avant la fête
le père a acheté les besoins de la mangéation
(du viande, ²¹⁷ légumes...) et ils préparent
la nuit avant la fête ~~et un jour~~ et le
lendemain si le jour de la fête a midi
le dîner et pré les gens mangé et nous
nous serront et après qu'il termine si
le temps de prendre la marié après
trois heure la marié et à la maison
et si le temps de dîner après que les gens
son dîner.

C20

Un événement -

Après tous les événements que j'ai assistés, la célébration des artistes d'Azeffoun qui ya eu l'année passé au centre culturelle Tahar Djaout - Azeffoun -.

notre association « Puzagus » a organisée une semaine culturelle pour célébrer ~~nos~~ et lever le premier hommage à nos artistes, que nous pouvons sitée : Tahar Djaout - Issiakhem - Anifa ... etc.

en effet, leur matinée été de passé au village de nos artistes, car plusieurs village ont été visité, en commençant par celle de Tahar Djaout.

en suite, une exposition ouverte de 7 heures à 17 heures, on en peut découvrir la vie privé de ses artistes, et aussi se cultiver de nombreuse événements.

C63

Je me souviens que l'année passée ma
famille et moi on a bel avait décidé
d'organiser une fête pour l'anniver-
saire du mariage de mon oncle et de sa
femme qui en eu leur premier enfant c'était
venu le jour en un ^{avec} qui ils vont
arrivé d'aut une semaine. La préparation
a commencé au partagé les rôles à chaque
membre de la famille lorsque on a posé la
table de la fête et en particulier, moi je ai
ma spécialité c'est à faire la décoration
puis la préparation peinture en ramenant
quelques matériaux nécessaires pour la fête et
ma mère a préparé des pâtisseries et
avant mon oncle et sa famille de leur
arrivés ont le comportés le plus meilleurement
puis le don on les avaient fait ce quand
va aller chez les cousins de nos parents
et on lui dit que. Ils nous ont dit qu'il
voudra vous rencontrer parce que au
début il avait préféré du reste à la maison
Mon frère et ma mère sont partis les premiers
pour vérifier c'est tout est fait comme prévu
et bien sûr qui il se charge de leur faire
avoir la surprise. La fête c'est plus
meilleurement quand la pièce, mon oncle
et sa famille étaient amusés très contents et
touché par notre geste et nous on étions
contents de notre travail.

C39

L'été passé j'étais invitée à une fête
de mariage de mon oncle, c'était
vraiment bien passé, on a bien
organiser pour cette fête, avant
le commencement on a préparé
des gâteaux, aussi on a fait un grand
ménage, et invité les proches,
les amis et tout les gens, pendant
ce jour là on a réveillés au bon
matin, pour préparer la semaine
de D.J, et le couscous aussi et on
a décorer les voitures pour la
mariée, et les femmes sont tous
allés chez la coiffeuse et vers la
salon de beauté pour coiffé, et
les autres sont restés à la maison
pour attendre la arrivé de la
mariée, ~~16~~ heures de ~~soir~~ soir
la mariée est arrivée à sa
maison on a vraiment très heureux
mais ce qui me vraiment touché
des le marié quand il pleur car il

C68

L'été passé au mois d'Août j'ai assisté au mariage de mon cousin.

Une semaine avant on a préparé presque tout, les couscous, les gâteaux, la pisté, et on a bien nettoyé toute la maison, et on l'a décorée, et aussi décoré la pisté pour les invités.

Le jour même tous les invités sont venus pour fêter (avec) ensemble le mariage, et à midi ils ont mangé le couscous et la charba, après la fête a commencé, les invités et la famille ont fait la fête jusqu'après minuit.

Le deuxième jour on est parti pour ramener la mariée, et ensuite les deux familles ont continué de célébrer cette union karô dans la nuit.

Je me réjouis toujours d'assister à un tel ^{heureux} événement.

C78

Malouane Karima ZAKE

d'ici passé j'étais assisté a un mariage de mon oncle ^{16^e} vraiment c'était inoubliable.

D'abord, avant le mariage nous étions entrain de préparé avec grand événement ensemble tout ce qui est nécessaire par exemple: les Gateaux, et les grande femmes. Ce préparé le repas traditionnelle "Kouskous" et pendant que nous avions fêtes ce événement la, le matin toute la ^{16^e} famille et nos voisins avaient occupés dans la maison de mon oncle, et les grandes femmes avaient occupés de préparé le "Kouskous" pour les invités, ensuite un groupe de jeunes hommes avaient préparé un grande piste de la danse pour défouler ensemble jusqu'à une heure tardive, le lendemain matin nous avons allés pour chercher la marié, ainsi le couple a échange les alliances et nous avons fait des fêtes avec eux.

^{16^e} Enfin, le couple ~~est~~ allés au Linae de miel à Bejaia. ^{16^e} vraiment c'est